

Secteur de formation 19, Santé

**DOCUMENT D'ACCOMPAGNEMENT POUR LE PROGRAMME *SOINS INFIRMIERS* – 180.B0  
(VERSION DE 2004)**

**ANALYSE COMPARATIVE DES COMPÉTENCES  
DU PROGRAMME D'ÉTUDES *SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS* (5235 ET 5287),  
CONDUISANT AU DIPLÔME D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES (DEP),  
ET DU PROGRAMME D'ÉTUDES *SOINS INFIRMIERS* (VERSION DE 2004),  
CONDUISANT AU DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES (DEC)**

NOVEMBRE 2004



## INTRODUCTION

L'harmonisation des programmes d'études professionnelles et des programmes d'études techniques est une orientation ministérielle. Elle consiste en l'établissement de similitudes et d'une continuité entre les programmes d'études du secondaire et ceux du collégial, que ce soit dans un même secteur de formation ou dans des secteurs différents, en vue d'éviter la duplication des offres de formation, de reconnaître les compétences et de faciliter les parcours de formation.

L'analyse comparative du programme d'études *Santé, assistance et soins infirmiers* (SASI), conduisant au diplôme d'études professionnelles (DEP), et du programme d'études *Soins infirmiers*, conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC), a été menée dans cette optique de cheminement professionnel et de continuité des formations, l'objectif étant de permettre le passage de la fonction de travail d'infirmière auxiliaire ou d'infirmier auxiliaire à celle d'infirmière ou d'infirmier, en tenant compte des acquis de formation des personnes diplômées du programme d'études secondaires. Ce travail d'analyse comparative des deux programmes d'études n'a pas permis l'identification de compétences communes, aucune compétence du programme *Santé, assistance et soins infirmiers* n'étant identique ou équivalente à l'une ou l'autre des compétences du programme *Soins infirmiers*. Cependant, les apprentissages faits dans le programme d'études professionnelles *Santé, assistance et soins infirmiers* permettent d'acquérir, dans un laps de temps plus court, les compétences de la composante de formation spécifique du programme d'études menant à l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC) en soins infirmiers. La reconnaissance des acquis de formation donne lieu ici à un programme d'études conçu à l'intention exclusive des titulaires du diplôme d'études professionnelles *Santé, assistance et soins infirmiers*. Le présent document contient l'information relative aux travaux qui ont permis l'établissement de cette passerelle de formation.

## QUELQUES CONSIDÉRATIONS D'IMPORTANCE

D'entrée de jeu, soulignons que le profil de sortie des diplômées et diplômés du programme menant au DEC en soins infirmiers doit être unique, quelles que soient la provenance des élèves et la voie de formation collégiale qu'ils empruntent. Cette obligation tient au fait que la profession d'infirmière ou d'infirmier est régie par une loi et qu'on y accède officiellement en réussissant l'examen d'admission à la profession administré par l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec.

Le programme d'études *Santé, assistance et soins infirmiers*, tout comme le programme d'études *Soins infirmiers*, est défini selon l'approche par compétences et formulé par objectifs suivant un cadre d'élaboration qui exige la participation des milieux du travail et de l'éducation. Certains éléments caractérisent le programme du secondaire. Entre autres, chaque compétence correspond à un module et on y fait appel à deux types d'objectifs : ceux définis en fonction de comportements et ceux définis en fonction de situations.

L'objectif défini en fonction d'un comportement est relativement fermé et il décrit les actions et les résultats attendus de l'élève au terme d'une séquence de formation. L'évaluation des apprentissages porte alors sur les résultats attendus. C'est ce type d'objectif que l'on trouve dans les programmes collégiaux. Quant à l'objectif défini en fonction d'une situation, il est relativement ouvert et décrit les phases d'une situation éducative dans laquelle on place l'élève. Ici, les produits et les résultats varient selon les personnes. L'évaluation porte alors sur la participation de l'élève aux activités proposées dans le plan de mise en situation. L'objectif de situation n'existe pas à l'enseignement collégial. Cette différence ajoute à la complexité du travail d'analyse; en effet, il n'est pas chose facile de comparer des objectifs qui ne sont pas de même nature et qui ne visent pas le même genre de résultats.

À première vue, certains modules (DEP) et certaines compétences (DEC) traitent des mêmes thèmes et visent apparemment la même cible. Pourtant, aucune compétence du programme collégial *Soins infirmiers* n'est entièrement couverte par un module ou par la somme de plusieurs modules du programme d'études secondaires *Santé, assistance et soins infirmiers*. La formation du collégial se différencie de la formation du secondaire, notamment, par les connaissances préalables exigées, l'ampleur des connaissances acquises durant la formation, l'étendue du champ d'application de ces connaissances ainsi que par le contexte de réalisation de chacune des compétences. De plus, seule la formation technique à l'enseignement collégial comporte un volet de formation générale qui complète et enrichit la composante de formation spécifique. Finalement, ces programmes d'études mènent à des fonctions de travail différentes et à des responsabilités professionnelles qui le sont tout autant.

Pour certaines compétences générales, la reconnaissance d'acquis pourra être établie entre un ou plusieurs éléments d'une compétence et un module ou une partie d'un module. C'est le cas, par exemple, pour la compétence *Appliquer des mesures d'urgence* du programme menant au DEC, dont les quatre premiers éléments sont jugés équivalents au module *Premiers soins* du programme menant au DEP.

Pour la grande majorité des compétences générales, la reconnaissance d'acquis sera possible, non pas au regard de la maîtrise d'une tâche ou d'une étape d'un processus, mais plutôt par la prise en considération de connaissances et d'habiletés de divers domaines qui permettront à l'élève issu du programme d'études *Santé, assistance et soins infirmiers* de développer plus rapidement la compétence. Par exemple, la compétence *Établir des liens entre la pharmacothérapie et une situation clinique* (DEC) et le module *Pharmacothérapie* (DEP) concernent la pharmacothérapie et ont en commun un certain corpus de connaissances. Cependant, la compétence du programme collégial *Soins infirmiers* comporte un processus et des exigences propres à la fonction de travail d'infirmière ou d'infirmier et s'appuie sur une somme importante de connaissances préalables en chimie et en biologie, si bien qu'aucun élément ne peut être considéré comme acquis par la personne diplômée du programme d'études *Santé, assistance et soins infirmiers*.

Quant aux compétences particulières du programme d'études *Soins infirmiers*, elles se rapportent à l'intervention infirmière auprès de diverses clientèles et sont élaborées en fonction des responsabilités professionnelles et du processus de travail de l'infirmière ou de l'infirmier. Il va de soi que les connaissances et les habiletés cliniques acquises par la personne diplômée du programme d'études *Santé, assistance et soins infirmiers* sont associées au rôle et au processus de travail de l'infirmière auxiliaire ou de l'infirmier auxiliaire. Le temps dévolu à l'enseignement clinique dans le programme collégial *Soins infirmiers* n'est pas beaucoup plus important que celui alloué aux stages dans le programme *Santé, assistance et soins infirmiers*. Néanmoins, les connaissances préalables et les objectifs poursuivis diffèrent considérablement. On comprendra alors qu'un stage de 90 heures réalisé dans un secteur clinique donné, dans le cadre du programme d'études *Santé, assistance et soins infirmiers*, ne peut être considéré comme équivalent à un stage de même durée effectué dans le même secteur clinique, mais cette fois dans le cadre du programme d'études *Soins infirmiers*. Donc, pour les compétences particulières, la connaissance des milieux et des clientèles constituera l'acquis à considérer. Le temps alloué à l'acquisition de chaque compétence devra cependant être suffisant pour permettre à l'élève de bien s'approprier le processus de travail et le rôle de l'infirmière ou de l'infirmier.

Les orientations ministérielles énoncées pour la révision du programme d'études *Santé, assistance et soins infirmiers*, jumelées aux changements survenus en milieu de travail, ont fait en sorte que le programme révisé mette davantage l'accent sur le domaine des soins de longue durée, prévoit moins de temps obligatoire pour les soins en chirurgie et n'assure plus la formation des infirmières auxiliaires et infirmiers auxiliaires dans les secteurs cliniques de la périnatalité et des soins à l'enfant, à l'adolescente et à l'adolescent. Ces derniers secteurs cliniques n'étant plus couverts à l'enseignement secondaire, aucune reconnaissance d'acquis ne sera possible pour les compétences particulières du programme collégial *Intervenir auprès d'une clientèle requérant des soins infirmiers en périnatalité* et *Intervenir auprès d'enfants ainsi que d'adolescentes et d'adolescents requérant des soins infirmiers*.

Un des objectifs prioritaires de l'exercice de révision du programme collégial *Soins infirmiers* était d'adapter la formation aux exigences découlant de la transformation du système de soins, aux nouvelles réalités socioculturelles, de même qu'aux nouveaux besoins de la population, au progrès des connaissances et des technologies en matière de santé et à l'évolution de la discipline infirmière. L'adaptation à ces exigences croissantes appelait un renforcement de la formation. Cela s'est traduit par l'ajout d'éléments concernant, notamment, l'assistance à la personne dans le maintien et l'amélioration de sa santé, la prestation, dans des services ambulatoires, de soins infirmiers en médecine et en chirurgie ainsi que l'intervention auprès de différentes clientèles en perte d'autonomie et par un renforcement des connaissances et des habiletés reliées à l'examen clinique et à la pharmacothérapie, à la capacité de gérer le stress, au développement de l'autonomie et de l'habileté à travailler en équipe. De plus, afin de consolider les assises scientifiques, il a été décidé, d'une part, d'ajouter aux conditions particulières d'admission au programme la réussite du cours *Chimie 534* et, d'autre part, d'augmenter de 30 heures le temps alloué à l'étude de la biologie.

Rappelons enfin qu'à l'automne 2002, les continuums de formation infirmière intégrée ont été mis en place. Ces parcours de formation, développés conjointement par les collèges et les universités à l'invitation du ministère de l'Éducation, permettent aux étudiantes et étudiants inscrits au programme *Soins infirmiers* 180.A0 d'obtenir, après trois ans, un diplôme d'études collégiales donnant accès à l'exercice de la profession d'infirmière ou d'infirmier et, après cinq ans, donc après deux années supplémentaires d'études à l'université, un baccalauréat en sciences infirmières. Le renforcement de la formation collégiale faisait partie des conditions de réalisation de ces projets de formation infirmière intégrée. Le programme DEC-baccalauréat devra, en toute équité, être accessible aux étudiantes et étudiants issus du programme SASI. Il faut donc s'assurer que le programme 180.B0 (programme 180.21 révisé) satisfasse aux mêmes exigences que le programme 180.A0.

## CONCLUSION

Ces considérations et les résultats du travail d'analyse comparative consignés ci-après nous amènent à conclure que le temps consacré à l'acquisition des compétences de la composante de formation spécifique du programme d'études *Soins infirmiers* 180.A0 par les élèves issus du programme d'études *Santé, assistance et soins infirmiers* peut être réduit d'environ 30 p. 100. La durée de la composante de formation spécifique passe ainsi de 2145 heures-contact pour le programme d'études collégiales *Soins infirmiers* 180.A0 à 1515 heures-contact pour le programme passerelle (*Soins infirmiers* 180.B0). De ce nombre d'heures, 570 devront obligatoirement être consacrées à l'enseignement clinique. Dans le programme 180.21 (ancien programme passerelle), le temps alloué à la formation spécifique était de 1425 heures-contact. Quant au programme collégial 180.01, il comportait 2115 heures-contact en formation spécifique.

On trouve, dans les pages suivantes, un tableau comparatif du nombre d'heures-contact pour les anciens et les nouveaux programmes en cause. De plus, pour chacune des compétences du programme *Soins infirmiers*, les modules des programmes SASI 5235 et SASI 5287 sont mis en parallèle ainsi que les éléments qui sous-tendent la proposition de reconnaissance d'acquis.

Nombre d'heures-contact – Anciens et nouveaux programmes *Santé, assistance et soins infirmiers* (DEP) et *Soins infirmiers* (DEC)

Anciens programmes	DEP SASI 1094 1800 heures-contact	DEC <i>Soins infirmiers</i> 180.01 2775 heures-contact	DEC <i>Soins infirmiers</i> 180.21 2085 heures-contact
		Formation générale : 660 heures  Formation spécifique : 2115 heures – Biologie : 240 heures – Psychologie : 90 heures – Sociologie : 90 heures – Soins infirmiers : 1695 heures (435 heures de théorie, 225 heures de laboratoire, 1035 heures de stage)	Formation générale : 660 heures  Formation spécifique : 1425 heures – Biologie : 240 heures – Psychologie : 90 heures – Sociologie : 90 heures – Soins infirmiers : 1005 heures (360 heures de théorie, 135 heures de laboratoire, 510 heures de stage)
Nouveaux programmes	DEP SASI 5235 et 5287 1800 heures-contact	DEC <i>Soins infirmiers</i> 180.A0 2805 heures-contact	DEC <i>Soins infirmiers</i> 180.B0 2175 heures-contact
	<b>5235 :</b> Théorie : 635 heures Laboratoire : 280 heures Stage : 885 heures  <b>5287 :</b> Théorie : 650 heures Laboratoire : 295 heures Stage : 855 heures	Formation générale : 660 heures  Formation spécifique : 2145 heures dont 1035 pour les stages	Formation générale : 660 heures  Formation spécifique : 1515 heures dont 570 pour les stages

**ANALYSE COMPARATIVE DES COMPÉTENCES**  
**DU PROGRAMME D'ÉTUDES *SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS* (5235 ET 5287),**  
**CONDUISANT AU DIPLÔME D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES (DEP),**  
**ET DU PROGRAMME D'ÉTUDES *SOINS INFIRMIERS* ( VERSION DE 2004),**  
**CONDUISANT AU DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES (DEC)**



## MISE EN CONTEXTE

À la suite de l'entrée en vigueur de la Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé, le programme d'études *Santé, assistance et soins infirmiers* a été révisé en fonction du nouveau cadre réglementaire et des changements apportés au champ de pratique de l'infirmière auxiliaire et de l'infirmier auxiliaire. Le programme d'études *Santé, assistance et soins infirmiers* 5287, implanté en septembre 2003, remplace donc le programme *Santé, assistance et soins infirmiers* 5235.

Le nombre d'heures total et le nombre d'unités du programme sont inchangés. Le module *Démarche de recherche d'emploi* est supprimé, les modules *Système respiratoire* et *Système cardiovasculaire* sont fusionnés et 15 heures sont ajoutées à cette nouvelle entité. De plus, le nouveau module *Approche auprès de personnes présentant des incapacités intellectuelles*, d'une durée de 30 heures, est introduit. Le nombre de modules passe ainsi de 31 à 30. Enfin, le stage *Soins auprès de personnes présentant des problèmes de santé mentale* est amputé de 30 heures.

Pour faciliter la mise en évidence des changements apportés au programme *Santé, assistance et soins infirmiers*, les tableaux présentent en parallèle les deux programmes d'études secondaires, soit le DEP 5235 et le DEP 5287. Dans le nouveau programme, les expressions *Objectif opérationnel de situation* et *Objectif opérationnel de comportement* sont respectivement remplacées par *Objectif de situation* et *Objectif de comportement*. De même, en ce qui concerne les objectifs de comportement, l'expression *Précisions sur le comportement attendu* est remplacée par *Éléments de la compétence*.

Par ailleurs, les programmes d'études collégiales *Soins infirmiers* 180.A0 et 180.B0 ont aussi fait l'objet de modifications à la suite de l'adoption du nouveau cadre réglementaire. Cette révision a donné lieu non pas à de nouveaux programmes, mais à de nouvelles versions des programmes existants.



Compétences du DEC 180.A0, version de 2004	Modules du DEP 5235	Modules du DEP 5287
<p style="text-align: center;">01Q0 Analyser la fonction de travail</p> <p>Durée suggérée : 30 heures</p> <p>Éléments de la compétence</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 Caractériser la fonction d'infirmière et d'infirmier et ses conditions d'exercice.</li> <li>2 Examiner les tâches liées à la fonction de travail.</li> <li>3 Examiner les habiletés et les comportements nécessaires à l'exercice de la fonction de travail.</li> <li>4 Examiner la législation s'appliquant à l'exercice professionnel.</li> </ol>	<p style="text-align: center;">1 Se situer au regard de la profession et de la démarche de formation</p> <p>Durée : 30 heures</p> <p>Objectif opérationnel de <b>situation</b></p> <p>Phases :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 Information sur la profession.</li> <li>2 Information sur le programme de formation et engagement dans la démarche.</li> <li>3 Évaluation de son orientation professionnelle.</li> </ol> <p style="text-align: center;">8 Se situer au regard des aspects éthique et légal de l'exercice de la profession</p> <p>Durée : 30 heures</p> <p>Objectif opérationnel de <b>situation</b></p> <p>Phases :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 Information sur les documents juridiques relatifs à la pratique de la profession.</li> <li>2 Information sur les comportements professionnels.</li> <li>3 Réflexions sur des questions d'éthique.</li> <li>4 Évaluation de sa capacité à respecter les règles d'éthique et la législation.</li> </ol>	<p style="text-align: center;">1 Se situer au regard de la profession et de la formation</p> <p>Durée : 30 heures</p> <p>Objectif de <b>situation</b></p> <p>Phases :</p> <p>Phase d'information sur le métier. Phase de réalisation : Engagement dans la démarche de formation. Phase de synthèse : Évaluation de son orientation professionnelle.</p> <p style="text-align: center;">6 Se situer au regard des aspects éthique et légal de la pratique de la profession</p> <p>Durée : 30 heures</p> <p>Objectif de <b>situation</b></p> <p>Phases :</p> <p>Phase d'information sur les documents juridiques relatifs à la pratique de la profession et les comportements professionnels relatifs à la pratique de la profession. Phase de réalisation : réflexions sur des questions d'éthique. Phase de synthèse : évaluation de sa capacité à respecter les règles d'éthique et la législation.</p>

## **ANALYSE**

Il existe des concordances entre le programme qui mène au DEP et celui qui conduit au DEC quant aux connaissances à acquérir, notamment en ce qui a trait au fonctionnement du réseau de la santé, au Code des professions et à la législation concernant les droits de la clientèle.

Toutefois, des différences importantes tiennent au fait que le DEP et le DEC ne conduisent pas à la même fonction de travail. Les caractéristiques, les conditions d'exercice et les activités de travail propres à la fonction d'infirmière ou d'infirmier, les habiletés et les comportements nécessaires à son exercice de même que la législation spécifique de cette profession ne sont évidemment pas présents dans les modules du programme SASI.

Les contenus de ces deux modules du programme d'études SASI 5287 sont identiques à ceux du programme d'études SASI 5235.

**CONCLUSION** : La compétence *Analyser la fonction de travail* est couverte dans une proportion d'environ 50 p. 100 par les modules *Se situer au regard de la profession et de la démarche de formation* et *Se situer au regard des aspects éthique et légal de la pratique de la profession*. Environ 15 heures pourraient être reconnues.

Compétences du DEC 180.A0, version de 2004	Modules du DEP 5235	Modules du DEP 5287
<p style="text-align: center;">01Q1</p> <p>Développer une vision intégrée du corps humain et de son fonctionnement</p> <p>Durée suggérée : 210 heures</p> <p>Éléments de la compétence</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 Se représenter le corps humain du point de vue de l'anatomie.</li> <li>2 Se représenter le corps humain comme un ensemble de systèmes.</li> <li>3 Établir des liens entre la nutrition et le fonctionnement de l'organisme.</li> <li>4 Concevoir le corps humain comme un organisme en recherche d'équilibre.</li> <li>5 Saisir l'incidence d'un déséquilibre biologique sur le fonctionnement de l'organisme.</li> </ol>	<p style="text-align: center;">12 à 18</p> <p>Se référer à ses connaissances sur les systèmes pour prodiguer des soins*</p> <p>Durée : 315 heures dont 120 pour des notions de biologie</p> <p>* les modules 12 à 18 ont la même structure et comportent, à peu de choses près, les mêmes précisions; chaque module correspond à un ou deux systèmes de l'organisme humain.</p> <p>Objectifs opérationnels de <b>comportement</b></p> <p>Module 12 : Système musculo-squelettique  Module 13 : Systèmes nerveux et sensoriel  Module 14 : Système endocrinien  Module 15 : Système cardio-vasculaire  Module 16 : Système respiratoire  Module 17 : Système digestif  Module 18 : Systèmes urinaire et reproducteurs</p> <p>Précisions sur le comportement attendu :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>A Se représenter l'organisation structurale du corps humain (dans le module 12 seulement).</li> <li>B Se représenter les structures anatomiques du système en cause.</li> <li>C Préciser le rôle des organes ou des éléments constitutifs du système en cause (selon le système auquel se réfère le module, on parlera soit d'organes, soit d'éléments constitutifs).</li> <li>D Préciser les manifestations cliniques liées à des altérations du système en cause.</li> </ol>	<p style="text-align: center;">7 et 12 à 16</p> <p>Se référer à ses connaissances sur les systèmes pour prodiguer des soins*</p> <p>Durée : 330 heures dont 120 pour des notions de biologie</p> <p>* les modules 7 et 12 à 16 ont la même structure et comportent, à peu de choses près, les mêmes éléments; chaque module correspond à un ou deux systèmes de l'organisme humain.</p> <p>Objectifs de <b>comportement</b></p> <p>Module 7 : Système musculo-squelettique  Module 12 : Systèmes nerveux et sensoriel  Module 13 : Système endocrinien  Module 14 : Systèmes cardio-vasculaire et respiratoire  Module 15 : Système digestif  Module 16 : Systèmes urinaire et reproducteurs</p> <p>Éléments de la compétence :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 Se représenter l'organisation structurale du corps humain (dans le module 7 seulement).</li> <li>2 Se représenter les structures anatomiques du système en cause.</li> <li>3 Préciser le rôle des organes ou des éléments constitutifs du système en cause (selon le système auquel se réfère le module, on parlera soit d'organes, soit d'éléments constitutifs).</li> <li>4 Préciser les manifestations cliniques liées à des altérations du système en cause.</li> </ol>

	E Donner des soins d'assistance liés à des altérations du système en cause. F Prodiguer des soins spécifiques liés à des altérations du système en cause.	5 Donner des soins d'assistance liés à des altérations du système en cause. 6 Prodiguer des soins spécifiques liés à des altérations du système
--	--	--

## ANALYSE

Pour ces modules, seules les précisions A, B et C (DEP 5235) ou les éléments de compétence 1, 2 et 3 (DEP 5287) sont reliés à la compétence 01Q1. Même s'il semble y avoir une concordance entre ces précisions ou éléments et les éléments 1 et 2 de la compétence 01Q1, les notions de biologie traitées au secondaire ne sont pas de même niveau que les connaissances abordées au collégial. Celles-ci se réfèrent à des processus physiologiques plus complexes et leur acquisition s'appuie sur des connaissances préalables en sciences physiques (cours *Sciences physiques 436*) et en chimie (cours *Chimie 534*).

Cependant, les acquis en anatomie (précisions A et B (DEP 5235) ou éléments 1 et 2 (DEP 5287), en relation avec l'élément 1 de la compétence) sont considérés.

Les contenus des modules du programme d'études SASI 5287 présentent certaines différences par rapport à ceux du programme d'études SASI 5235 et leur durée est augmentée de 15 heures. Ces différences seront expliquées et considérées au regard de la compétence 01Q4, *Utiliser des méthodes d'évaluation et des méthodes de soins*.

**CONCLUSION** : Le temps consacré, dans la formation collégiale, à l'acquisition des connaissances en anatomie (élément 1) représente moins de 10 p. 100 du temps nécessaire à l'acquisition de l'ensemble des éléments de la compétence. Environ 15 heures pourraient être reconnues.

Compétences du DEC 180.A0, version de 2004	Modules du DEP 5235	Modules du DEP 5287
<p style="text-align: center;">01Q2</p> <p>Composer avec les réactions et les comportements d'une personne</p> <p>Durée suggérée : 90 heures</p> <p>Éléments de la compétence</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 Établir un contact initial avec la personne.</li> <li>2 Décrire les réactions et les comportements de la personne.</li> <li>3 Interpréter les réactions et les comportements de la personne.</li> <li>4 Apprécier le potentiel de dangerosité d'une situation.</li> <li>5 Réagir à des situations à risques.</li> <li>6 Effectuer une autoévaluation.</li> </ol>	<p style="text-align: center;">5</p> <p style="text-align: center;">Établir une relation aidante</p> <p>Durée : 30 heures</p> <p>Objectif opérationnel de <b>situation</b></p> <p>Phases :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 Information sur les différents aspects des comportements humains.</li> <li>2 Information sur les caractéristiques de la personne ayant besoin d'aide.</li> <li>3 Approfondissement des attitudes essentielles à l'établissement d'une relation aidante.</li> <li>4 Évaluation de sa capacité à établir une relation aidante.</li> </ol> <p style="text-align: center;">21</p> <p style="text-align: center;">Intervenir auprès de personnes présentant des déficits cognitifs</p> <p>Durée : 45 heures</p> <p>Objectif opérationnel de <b>comportement</b></p> <p>Précisions sur le comportement attendu :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>A Expliquer le processus normal du vieillissement.</li> <li>B Préciser les manifestations cliniques liées aux démences.</li> <li>C Soutenir la personne présentant des déficits cognitifs.</li> <li>D Intervenir en présence de comportements perturbateurs.</li> </ol>	<p style="text-align: center;">5</p> <p style="text-align: center;">Établir une relation aidante</p> <p>Durée : 30 heures</p> <p>Objectif de <b>situation</b></p> <p>Phases :</p> <p>Phase d'information sur différents comportements humains et sur les caractéristiques d'une relation aidante.</p> <p>Phase de réalisation : Engagement dans l'établissement d'une relation aidante.</p> <p>Phase de synthèse : Évaluation de sa capacité à établir une relation aidante.</p> <p style="text-align: center;">18</p> <p style="text-align: center;">Intervenir auprès de personnes présentant des déficits cognitifs</p> <p>Durée : 45 heures</p> <p>Objectif de <b>comportement</b></p> <p>Éléments de la compétence :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 Expliquer le processus normal du vieillissement.</li> <li>2 Préciser les manifestations cliniques liées aux démences.</li> <li>3 Soutenir la personne présentant des déficits cognitifs.</li> <li>4 Intervenir en présence de comportements perturbateurs.</li> </ol>

	<p style="text-align: center;">22</p> <p style="text-align: center;">Intervenir auprès de personnes souffrant de problèmes de santé mentale</p> <p>Durée : 45 heures</p> <p>Objectif opérationnel de <b>comportement</b></p> <p>Précisions sur le comportement attendu :</p> <p>A Définir la santé mentale.</p> <p>B Reconnaître les manifestations de l'anxiété.</p> <p>C Préciser les manifestations liées à des problèmes de santé mentale.</p> <p>D Préciser les différents moyens d'intervention auprès des personnes présentant des problèmes de santé mentale.</p> <p>E Préciser les modes d'intervention lors d'une situation de crise.</p>	<p style="text-align: center;">20</p> <p style="text-align: center;">Intervenir auprès de personnes présentant des problèmes de santé mentale</p> <p>Durée : 45 heures</p> <p>Objectif de <b>comportement</b></p> <p>Éléments de la compétence :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 Définir la santé mentale.</li> <li>2 Reconnaître les manifestations de l'anxiété.</li> <li>3 Préciser les manifestations liées à des problèmes de santé mentale.</li> <li>4 Préciser les différents moyens d'intervention auprès des personnes présentant des problèmes de santé mentale.</li> <li>5 Préciser les modes d'intervention lors d'une situation de crise.</li> </ol> <p style="text-align: center;">27</p> <p style="text-align: center;">Intervenir auprès de personnes présentant des incapacités intellectuelles</p> <p>Durée : 30 heures</p> <p>Objectif de <b>comportement</b></p> <p>Éléments de la compétence :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 Se référer au processus de développement de l'enfant et de l'adolescent.</li> <li>2 Saisir l'incidence, chez une personne, de la présence d'incapacités intellectuelles.</li> <li>3 Soutenir une personne présentant des incapacités intellectuelles dans le développement de son autonomie.</li> <li>4 Utiliser des moyens d'intervention favorisant l'intégration communautaire de personnes présentant des incapacités intellectuelles.</li> </ol>
--	---	---

## ANALYSE

L'exercice de la compétence 01Q2 exige des connaissances qui relèvent du domaine des sciences humaines, plus particulièrement de la psychologie. Le programme SASI ne comporte aucun module de sciences humaines. La majeure partie des heures allouées pour l'acquisition de la compétence *Composer avec les réactions et les comportements d'une personne* est dévolue aux éléments 2 et 3, qui couvrent notamment les aspects suivants : différentes théories du développement humain, le comportement humain aux différents âges de la vie, les mécanismes d'adaptation et les mécanismes de défense. Plusieurs compétences du programme *Soins infirmiers* prennent appui sur ces acquis; c'est le cas, entre autres, pour les compétences *Établir une communication aidante avec la personne et ses proches*, *Enseigner à la personne et à ses proches* et pour toutes les compétences d'intervention auprès des clientèles, notamment *Intervenir auprès d'enfants ainsi que d'adolescentes et d'adolescents requérant des soins infirmiers*. De plus, en vertu des ententes présidant à l'établissement du continuum de formation DEC-baccalauréat, il a été convenu que la partie collégiale serait entièrement responsable d'assurer l'acquisition des savoirs en matière de développement humain (psychogenèse). Dans ce contexte, il est de première importance que le programme *Soins infirmiers* 180.B0 assure aux élèves qui s'y inscrivent une formation en tous points équivalente à celle offerte dans le programme 180.A0.

La 1<sup>ère</sup> phase du module *Établir une relation aidante* se rapporte à certains aspects couverts par ces éléments, mais le nombre d'heures allouées et, conséquemment, le niveau de profondeur du traitement de ces connaissances font en sorte qu'il n'y a pas d'équivalence possible. Dans le programme 5287, on a ajouté un module traitant de l'approche auprès de personnes présentant des incapacités intellectuelles et ajusté la 1<sup>ère</sup> phase du module *Établir une relation aidante* afin d'éviter les redondances avec l'élément de compétence 1 du nouveau module. Rappelons que l'intervention en ce qui concerne la déficience intellectuelle ne fait pas partie des compétences retenues pour la formation collégiale en soins infirmiers. L'ajout de ce nouveau module n'a donc pas d'incidence sur la reconnaissance d'acquis de formation.

La précision D (DEP 5235) ou élément de compétence 4 (DEP 5287) du module *Intervenir auprès de personnes présentant des déficits cognitifs* porte sur les comportements perturbateurs.

Un lien est à établir entre les éléments 4 et 5 de la compétence 01Q2 et la précision E (DEP 5235) ou élément de compétence 5 (DEP 5287) du module *Intervenir auprès de personnes présentant des problèmes de santé mentale*, qui aborde la question des situations à risques et des conduites appropriées à ces situations.

**CONCLUSION** : La compétence est couverte dans une proportion d'environ 5 p. 100; 5 heures pourraient être reconnues pour la précision D (DEP 5235) ou élément de compétence 4 (DEP 5287) du module *Intervenir auprès de personnes présentant des déficits cognitifs* et la précision E (DEP 5235) ou élément de compétence 5 (DEP 5287) du module *Intervenir auprès de personnes présentant des problèmes de santé mentale*.



Compétences du DEC 180.A0, version de 2004	Modules du DEP 5235	Modules du DEP 5287
<p style="text-align: center;">01Q3</p> <p>Se référer à une conception de la discipline infirmière pour définir sa pratique professionnelle</p> <p>Durée suggérée : 45 heures</p> <p>Éléments de la compétence</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 Appuyer son action sur les assises de l'exercice professionnel.</li> <li>2 Se baser sur un modèle conceptuel dans l'exercice de ses fonctions.</li> <li>3 Utiliser une démarche de soins.</li> </ol>	<p style="text-align: center;">2</p> <p>Intervenir selon une approche globale de la santé</p> <p>Durée : 30 heures</p> <p>Objectif opérationnel de <b>comportement</b></p> <p>Précisions sur le comportement attendu :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>A Situer la santé dans un contexte global.</li> <li>B Reconnaître les attitudes reflétant l'humanisation des soins.</li> <li>C Reconnaître les besoins de la personne.</li> <li>D S'inspirer d'un modèle pour la pratique des soins.</li> <li>E Situer le rôle de l'infirmière et de l'infirmier auxiliaires dans la démarche de soins.</li> </ol> <p style="text-align: center;">7</p> <p style="text-align: center;">Assister la personne dans la satisfaction de ses besoins nutritifs</p> <p>Durée : 30 heures</p> <p>Objectif opérationnel de <b>comportement</b></p> <p>Précisions sur le comportement attendu :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>A Expliquer les besoins nutritifs de la personne.</li> <li>B Aider la personne à choisir ses aliments.</li> <li>C Relier les diètes à leur objectif thérapeutique.</li> <li>D Collaborer à la prévention de problèmes liés à l'alimentation.</li> </ol>	<p style="text-align: center;">2</p> <p>Intervenir selon une approche globale de la santé</p> <p>Durée : 30 heures</p> <p>Objectif de <b>comportement</b></p> <p>Éléments de la compétence :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 Situer la santé dans un contexte global.</li> <li>2 Reconnaître les attitudes reflétant l'humanisation des soins.</li> <li>3 Reconnaître les besoins de la personne.</li> <li>4 S'inspirer d'un modèle pour la pratique des soins.</li> <li>5 Situer le rôle de l'infirmière et de l'infirmier auxiliaires dans la démarche de soins.</li> </ol> <p style="text-align: center;">11</p> <p style="text-align: center;">Assister la personne dans la satisfaction de ses besoins nutritifs</p> <p>Durée : 30 heures</p> <p>Objectif de <b>comportement</b></p> <p>Éléments de la compétence :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 Expliquer les besoins nutritifs de la personne.</li> <li>2 Aider la personne à choisir ses aliments.</li> <li>3 Relier les diètes à leur objectif thérapeutique.</li> <li>4 Collaborer à la prévention de problèmes liés à l'alimentation.</li> </ol>

## **ANALYSE**

Il existe des concordances entre les précisions A, B, C et D (DEP 5235) ou éléments 1, 2, 3 et 4 (DEP 5287) du module 2 et les éléments de la compétence 01Q3; toutefois, les connaissances disciplinaires spécifiques de l'exercice infirmier ne sont pas présentes. La précision E (DEP 5235) ou élément 5 (DEP 5287) équivaut à tout le moins à une sensibilisation au regard d'un modèle conceptuel et de la démarche de soins.

Les contenus des modules du programme d'études SASI 5287 sont identiques à ceux du programme d'études SASI 5235. Les précisions A, B et D (DEP 5235) ou éléments 1, 2 et 4 (DEP 5287) de ce module se rapportent à l'élément 2 de la compétence, qui concerne, entre autres, la connaissance des besoins humains dont celui de s'alimenter.

**CONCLUSION** : La compétence 01Q3 est couverte dans une proportion d'au plus 30 p. 100; 12 heures pourraient être reconnues.

Compétences du DEC 180.A0, version de 2004	Modules du DEP 5235	Modules du DEP 5287
<p style="text-align: center;">01Q4</p> <p>Utiliser des méthodes d'évaluation et des méthodes de soins</p> <p>Durée suggérée : 105 heures</p> <p>Éléments de la compétence</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 Accomplir les étapes préparatoires à l'application de la méthode.</li> <li>2 Procéder à l'examen clinique d'une personne.</li> <li>3 Effectuer la surveillance de l'état de santé physique d'une personne.</li> <li>4 Évaluer les fonctions cognitives et les fonctions affectives d'une personne.</li> <li>5 Apprécier l'autonomie fonctionnelle d'une personne.</li> <li>6 Effectuer des soins et des traitements infirmiers et médicaux.</li> <li>7 Administrer des médicaments par les différentes voies.</li> <li>8 Consigner l'information au dossier.</li> </ol>	<p style="text-align: center;">4</p> <p>Appliquer des procédés de soins de base</p> <p>Durée : 105 heures</p> <p>Objectif opérationnel de <b>comportement</b></p> <p>Précisions sur le comportement attendu :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>A Déplacer une personne.</li> <li>B Refaire un lit.</li> <li>C Donner des soins d'hygiène.</li> <li>D Appliquer des procédés de soins liés à l'élimination.</li> <li>E Aider une personne à s'alimenter et à s'hydrater.</li> <li>F Prendre les signes vitaux.</li> <li>G Immobiliser une personne.</li> <li>H Faire les interventions nécessaires auprès d'une personne décédée.</li> </ol>	<p style="text-align: center;">4</p> <p>Appliquer des procédés de soins d'assistance</p> <p>Durée : 105 heures</p> <p>Objectif de <b>comportement</b></p> <p>Éléments de la compétence :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 Déplacer une personne.</li> <li>2 Refaire un lit.</li> <li>3 Donner des soins d'hygiène.</li> <li>4 Appliquer des procédés de soins liés à l'élimination.</li> <li>5 Aider une personne à s'alimenter et à s'hydrater.</li> <li>6 Prendre les signes vitaux.</li> <li>7 Immobiliser une personne.</li> <li>8 Faire les interventions nécessaires auprès d'une personne décédée.</li> </ol>

	<p style="text-align: center;">6</p> <p style="text-align: center;">Prévenir et contenir l'infection</p> <p>Durée : 60 heures</p> <p>Objectif opérationnel de <b>comportement</b></p> <p>Précisions sur le comportement attendu :</p> <p>A Détecter les signes d'inflammation et d'infection.  B Préciser des modes de contrôle de l'infection.  C Se laver les mains.  D Porter des gants.  E Manipuler du matériel contaminé et des liquides corporels.  F Utiliser des agents antimicrobiens.  G Changer un pansement.  H Utiliser des mesures d'isolement.  I Maintenir à jour ses connaissances sur la prévention des infections.</p> <p style="text-align: center;">12 à 18</p> <p style="text-align: center;">Se référer à ses connaissances sur les systèmes pour prodiguer des soins</p> <p>Objectif opérationnel de <b>comportement</b></p> <p>Précisions sur le comportement attendu :</p> <p>E Donner des soins d'assistance.  F Prodiguer des soins spécifiques.</p>	<p style="text-align: center;">8</p> <p style="text-align: center;">Prévenir et contenir l'infection</p> <p>Durée : 60 heures</p> <p>Objectif de <b>comportement</b></p> <p>Éléments de la compétence :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 Détecter les signes d'inflammation et d'infection.</li> <li>2 Préciser des modes de contrôle de l'infection.</li> <li>3 Se laver les mains.</li> <li>4 Porter des gants.</li> <li>5 Manipuler du matériel contaminé et des liquides corporels.</li> <li>6 Utiliser des agents antimicrobiens.</li> <li>7 Effectuer des soins à une plaie.</li> <li>8 Utiliser des précautions additionnelles.</li> <li>9 Maintenir à jour ses connaissances sur la prévention des infections.</li> </ol> <p style="text-align: center;">7 et 12 à 16</p> <p style="text-align: center;">Se référer à ses connaissances sur les systèmes pour prodiguer des soins</p> <p>Objectif de <b>comportement</b></p> <p>Éléments de la compétence :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>5 Donner des soins d'assistance.</li> <li>6 Prodiguer des soins spécifiques.</li> </ol>
--	---	--

	<p style="text-align: center;">11</p> <p style="text-align: center;">Participer à la pharmacothérapie</p> <p>Durée : 60 heures</p> <p>Objectif opérationnel de <b>comportement</b></p> <p>Précisions sur le comportement attendu :</p> <p>A Respecter la législation régissant la prescription et l'administration des médicaments.</p> <p>B Établir des liens entre la médication et ses effets sur l'organisme.</p> <p>C Calculer la dose d'un médicament.</p> <p>D Préparer des médicaments.</p> <p>E Administrer des médicaments.</p> <p>F Vérifier la prise de l'automédication.</p>	<p style="text-align: center;">9</p> <p style="text-align: center;">Participer à la pharmacothérapie</p> <p>Durée : 60 heures</p> <p>Objectif de <b>comportement</b></p> <p>Éléments de la compétence :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 Agir dans le respect des lois régissant la pharmacothérapie.</li> <li>2 Établir des liens entre les médicaments ou autres substances et leurs effets sur l'organisme.</li> <li>3 Calculer la dose d'un médicament ou d'une substance.</li> <li>4 Préparer des médicaments ou autres substances.</li> <li>5 Administrer des médicaments ou autres substances.</li> <li>6 Vérifier la prise de l'automédication.</li> </ol>
--	---	--

## ANALYSE

En ce qui concerne les soins de base (ou d'assistance), les contenus du programme d'études SASI 5287 sont identiques à ceux du programme d'études SASI 5235.

Dans le module traitant de la prévention des infections, le nombre d'heures est resté le même, mais on a ajouté, dans le programme 5287, des notions relatives à la vaccination. Dans le programme *Soins infirmiers*, la vaccination n'est pas associée à la compétence *Utiliser des méthodes d'évaluation et des méthodes de soins* mais plutôt à la compétence *Assister la personne dans le maintien et l'amélioration de sa santé*.

Dans les modules se rapportant aux différents systèmes, les deux dernières précisions ou derniers éléments traitent des soins spécifiques et des soins d'assistance. Ces modules ont subi certaines modifications :

- Dans le module *Système nerveux et sensoriel*, on a ajouté l'élément *Prodiguer des soins spécifiques* afin d'inclure le lavage d'oreilles;
- Les modules *Système cardiovasculaire* et *Système respiratoire* ont été fusionnés et 15 heures ont été ajoutées à la nouvelle entité. Les soins à la personne porteuse d'une trachéotomie et la ponction veineuse ont été intégrés au contenu.
- Dans le module *Système digestif*, des procédés de soins ont été ajoutés, soit l'insertion d'un tube nasogastrique et le curage rectal. On n'a toutefois pas ajouté d'heures.
- Dans le module *Systèmes urinaires et reproducteurs*, des procédés de soins ont été ajoutés, soit l'irrigation vaginale, le prélèvement vaginal et l'instillation vésicale. On n'a toutefois pas ajouté d'heures.

Dans le module *Pharmacothérapie*, on parle maintenant de « médicaments ou autres substances » afin d'inclure les vaccins. Les procédés d'administration des médicaments mentionnés dans le module ne comprennent pas la voie intraveineuse.

Dans le module *Prévention de l'infection*, seule la précision G (DEP 5235) ou élément de compétence 7 (DEP 5287) est en rapport avec la compétence 01Q4 (réfection d'un pansement, soins à une plaie).

D'emblée, il peut sembler plus facile de reconnaître des acquis puisqu'il s'agit d'identifier des techniques de soins similaires. Il ne faut cependant jamais perdre de vue que le niveau de responsabilité n'est pas le même pour l'infirmière ou l'infirmier et pour l'infirmière auxiliaire ou l'infirmier auxiliaire. La formation de l'infirmière auxiliaire ou de l'infirmier auxiliaire rend cette personne apte à appliquer des **procédés** de soins. Un procédé de soins comporte une description des actions nécessaires à l'exécution de soins de même que les étapes, les conditions et les limites à respecter au moment de l'exécution. Par ailleurs, la formation de l'infirmière ou de l'infirmier rend cette personne apte à utiliser des **méthodes** de soins. Une méthode de soins présente non seulement des consignes précises pour l'exécution des soins, mais également les objectifs poursuivis ainsi que les éléments à évaluer et à planifier avant de décider d'exécuter les soins. Elle précise aussi les interventions à effectuer si des complications surviennent durant l'exécution ainsi que les renseignements nécessaires à la documentation des soins. L'infirmière ou l'infirmier est donc responsable de toutes les étapes des soins (décision, exécution, supervision, évaluation des résultats). On comprendra alors qu'un procédé de soins, par exemple l'installation d'un tube nasogastrique, enseigné dans le programme SASI ne peut être retiré du programme collégial.

Cela étant dit, il existe des concordances entre la compétence *Utiliser des méthodes d'évaluation et des méthodes de soins* et le module 4 en ce qui concerne les soins de base ou d'assistance, la mobilisation et les signes vitaux. Il faut également considérer le fait qu'à compter de maintenant, toute personne admise au programme 180.B0 aura été formée au regard de l'application des procédés de soins que sont la ponction veineuse et l'installation d'un tube nasogastrique. Ces procédés sont inclus dans le programme 5287. Quant aux infirmières auxiliaires et infirmiers auxiliaires issus des programmes de formation antérieurs, ils doivent obligatoirement, depuis novembre 2004, avoir suivi la formation sur la vaccination (6 heures), le prélèvement sanguin (10 heures) et l'installation d'un tube nasogastrique (4 heures) pour s'inscrire au tableau de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (OIIAQ) (*La capacité légale de l'infirmière auxiliaire*, OIIAQ, mai 2004 et *Programme de formation continue 2004-2005*, OIIAQ).

En raison de ce qui a été dit précédemment, il va de soi que ces procédés de soins (prélèvement sanguin et installation d'un tube nasogastrique) ne peuvent faire l'objet d'une pleine reconnaissance d'acquis. Le temps à leur consacrer dans le programme 180.B0 pourra être revu à la baisse au profit des nouvelles exigences

entraînées par la législation récente pour l'infirmière ou l'infirmier, notamment en ce qui a trait à l'évaluation de la condition de santé physique et mentale de la personne et au traitement des plaies.

**CONCLUSION** : La compétence est couverte par les modules dans une proportion d'environ 50 p. 100; approximativement 50 heures pourraient être reconnues.



Compétences du DEC 180.A0, version de 2004	Modules du DEP 5235	Modules du DEP 5287
<p style="text-align: center;">01Q5</p> <p style="text-align: center;">Établir une communication aidante avec la personne et ses proches</p> <p>Durée suggérée : 45 heures</p> <p>Éléments de la compétence</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 Entrer en relation avec la personne et son entourage.</li> <li>2 Créer une alliance avec la personne et son entourage.</li> <li>3 Conduire un entretien.</li> <li>4 Interagir dans le cadre d'une relation aidante.</li> <li>5 Accompagner la personne dans un processus décisionnel concernant sa santé.</li> <li>6 Accompagner une personne qui traverse un deuil ou subit une perte ainsi que son entourage.</li> <li>7 Porter un jugement sur les relations établies.</li> </ol>	<p style="text-align: center;">3</p> <p style="text-align: center;">Établir des relations professionnelles</p> <p>Durée : 60 heures</p> <p>Objectif opérationnel de <b>situation</b></p> <p>Phases :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 Information sur les principes généraux de la communication.</li> <li>2 Pratique de moyens de communication verbale et non verbale.</li> <li>3 Application de techniques de communication écrite dans le milieu de travail.</li> <li>4 Sensibilisation aux techniques et aux principes relatifs au travail d'équipe.</li> <li>5 Évaluation de sa capacité de communiquer et de travailler en équipe.</li> </ol> <p style="text-align: center;">5</p> <p style="text-align: center;">Établir une relation aidante</p> <p>Durée : 30 heures</p> <p>Objectif opérationnel de <b>situation</b></p> <p>Phases :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 Information sur différents comportements humains.</li> <li>2 Information sur les caractéristiques d'une relation d'aide.</li> </ol>	<p style="text-align: center;">3</p> <p style="text-align: center;">Établir des relations professionnelles</p> <p>Durée : 60 heures</p> <p>Objectif de <b>situation</b></p> <p>Phases :</p> <p>Phase d'information : Principes généraux de la communication.</p> <p>Phase de réalisation : Pratique de moyens de communication verbale et non verbale, application de techniques de communication écrite dans le milieu de travail, sensibilisation aux techniques et aux principes relatifs au travail d'équipe.</p> <p>Phase de synthèse : Évaluation de sa capacité de communiquer et de travailler en équipe.</p> <p style="text-align: center;">5</p> <p style="text-align: center;">Établir une relation aidante</p> <p>Durée : 30 heures</p> <p>Objectif de <b>situation</b></p> <p>Phases :</p> <p>Phase d'information sur différents comportements humains et sur les caractéristiques d'une relation d'aidante</p>

	<p>3 Engagement dans l'établissement d'une relation aidante. 4 Évaluation de sa capacité à établir une relation aidante.</p> <p style="text-align: center;">20</p> <p style="text-align: center;">Utiliser une approche en soins palliatifs</p> <p>Durée : 30 heures</p> <p>Objectif opérationnel de <b>situation</b></p> <p>Phases :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 Information sur l'approche palliative.</li> <li>2 Engagement dans la démarche palliative.</li> <li>3 Évaluation de son appivoisement à la démarche palliative.</li> </ol>	<p>Phase de réalisation : Engagement dans l'établissement d'une relation aidante. Phase de synthèse : Évaluation de sa capacité à établir une relation aidante.</p> <p style="text-align: center;">19</p> <p style="text-align: center;">Utiliser une approche en soins palliatifs</p> <p>Durée : 30 heures</p> <p>Objectif de <b>situation</b></p> <p>Phases :</p> <p>Phase d'information sur l'approche palliative. Phase de réalisation : Engagement dans la démarche palliative. Phase de synthèse : Évaluation de son appivoisement à la démarche palliative.</p>
--	--	--

## ANALYSE

Une certaine portion de la compétence 01Q5 est couverte par ces modules. Ainsi, il existe une concordance entre les phases 1 et 2 du module 3, qui concernent les principes généraux de la communication et les moyens de communication verbale et non verbale, et l'élément 1 de la compétence.

De même, un lien peut être établi entre les phases du module *Établir une relation aidante* et les exigences de la compétence 01Q5 relatives à l'établissement d'une relation d'aide informelle ainsi qu'entre les phases 1 et 2 du module *Utiliser une approche en soins palliatifs* et l'élément 6 de la compétence.

Cependant, des aspects importants de la compétence ne sont pas couverts : la relation d'aide formelle, la conduite de l'entretien d'aide et l'accompagnement de la personne dans un processus décisionnel.

Rappelons enfin que ces trois modules correspondent à des objectifs opérationnels et que l'évaluation porte donc sur la participation de l'élève et non sur les résultats attendus.

**CONCLUSION** : Les modules en cause couvrent environ 40 p. 100 de la compétence; 20 heures pourraient être reconnues.

<b>Compétences du DEC 180.A0, version de 2004</b>	<b>Modules du DEP 5235</b>	<b>Modules du DEP 5287</b>
<p style="text-align: center;">01Q6</p> <p style="text-align: center;">Composer avec les réalités sociales et culturelles liées à la santé</p> <p>Durée suggérée : 90 heures</p> <p>Éléments de la compétence</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 Considérer le contexte social dans lequel s'inscrit sa pratique.</li> <li>2 Tenir compte du contexte familial de la personne.</li> <li>3 Tenir compte des caractéristiques socioculturelles de la personne.</li> <li>4 Tenir compte du ou des problèmes sociaux.</li> <li>5 Évaluer ses attitudes et ses comportements par rapport à la diversité socioculturelle.</li> </ol>	<p>Aucun module ne peut être associé à la compétence.</p>	<p>Aucun module ne peut être associé à la compétence.</p>



Compétences du DEC 180.A0, version de 2004	Modules du DEP 5235	Modules du DEP 5287
<p style="text-align: center;">01Q7</p> <p style="text-align: center;">Relier des désordres immunologiques et des infections aux mécanismes physiologiques et métaboliques</p> <p>Durée suggérée : 75 heures</p> <p>Éléments de la compétence</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 Préciser l'action d'un agent agresseur sur l'organisme.</li> <li>2 Définir les réactions de l'organisme agressé.</li> <li>3 Décrire le désordre infectieux ou immunologique.</li> <li>4 Relier le désordre immuno-pathologique et la thérapeutique.</li> <li>5 Examiner les mesures de prévention ou de contrôle d'une infection.</li> </ol>	<p style="text-align: center;">6</p> <p style="text-align: center;">Prévenir et contenir l'infection</p> <p>Durée : 60 heures</p> <p>Objectif opérationnel de <b>comportement</b></p> <p>Précisions sur le comportement attendu :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>A Détecter les signes d'inflammation et d'infection.</li> <li>B Préciser les modes de contrôle de l'infection.</li> <li>C Se laver les mains.</li> <li>D Porter des gants.</li> <li>E Manipuler du matériel contaminé et des liquides corporels.</li> <li>F Utiliser des agents antimicrobiens.</li> <li>G Changer un pansement.</li> <li>H Utiliser des mesures d'isolement.</li> <li>I Maintenir à jour ses connaissances sur la prévention des infections.</li> </ol>	<p style="text-align: center;">8</p> <p style="text-align: center;">Prévenir et contenir l'infection</p> <p>Durée : 60 heures</p> <p>Objectif de <b>comportement</b></p> <p>Éléments de la compétence :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 Détecter les signes d'inflammation et d'infection.</li> <li>2 Préciser les modes de contrôle de l'infection.</li> <li>3 Se laver les mains.</li> <li>4 Porter des gants.</li> <li>5 Manipuler du matériel contaminé et des liquides corporels</li> <li>6 Utiliser des agents antimicrobiens.</li> <li>7 Effectuer des soins à une plaie.</li> <li>8 Utiliser des précautions additionnelles.</li> <li>9 Maintenir à jour ses connaissances sur la prévention des infections.</li> </ol>

#### ANALYSE

Les éléments 1, 2, 3 et 4 de la compétence 01Q7 renvoient à des connaissances disciplinaires en matière de microbiologie et d'épidémiologie qui ne sont pas couvertes par le module. Toutefois, le module satisfait aux exigences de l'élément 5 de la compétence (mesures de prévention et de contrôle d'une infection).

**CONCLUSION** : La compétence est couverte par le module dans une proportion d'environ 20 p. 100; 15 heures pourraient être reconnues.

Compétences du DEC 180.A0, version de 2004	Modules du DEP 5235	Modules du DEP 5287
<p style="text-align: center;">01Q8</p> <p>Interpréter une situation clinique en se référant aux pathologies et aux problèmes relevant du domaine infirmier</p> <p>Durée suggérée : 135 heures</p> <p>Éléments de la compétence</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 Décrire la pathologie.</li> <li>2 Relier les résultats des examens et la pathologie diagnostiquée.</li> <li>3 Relier la pathologie et la thérapeutique.</li> <li>4 Cerner les problèmes qui relèvent du domaine infirmier en lien avec la situation de santé.</li> <li>5 Dégager les interventions infirmières.</li> </ol>	<p style="text-align: center;">12 à 18</p> <p>Se référer à ses connaissances des systèmes pour prodiguer des soins*</p> <p>Durée : 315 heures de classe et de laboratoire dont 120 pour des notions de biologie et un certain nombre pour des procédés de soins</p> <p>* les modules 12 à 18 ont la même structure et comportent, à peu de choses près, les mêmes précisions; chaque module correspond à un ou deux systèmes de l'organisme humain.</p> <p>Module 12 : Système musculo-squelettique Module 13 : Systèmes nerveux et sensoriel Module 14 : Système endocrinien Module 15 : Système cardio-vasculaire Module 16 : Système respiratoire Module 17 : Système digestif Module 18 : Systèmes urinaire et reproducteurs</p> <p>Objectif opérationnel de <b>comportement</b></p> <p>Précisions sur le comportement attendu :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>A Se représenter l'organisation structurale du corps humain (dans le module 12 seulement).</li> <li>B Se représenter les structures anatomiques du système en cause.</li> <li>C Préciser le rôle des éléments constitutifs du système en cause.</li> <li>D Préciser les manifestations cliniques liées à des altérations du système en cause.</li> </ol>	<p style="text-align: center;">7 et 12 à 16</p> <p>Se référer à ses connaissances des systèmes pour prodiguer des soins*</p> <p>Durée : 330 heures de classe et de laboratoire dont 120 pour des notions de biologie et un certain nombre pour des procédés de soins</p> <p>* les modules 7 et 12 à 16 ont la même structure et comportent, à peu de choses près, les mêmes éléments; chaque module correspond à un ou deux systèmes de l'organisme humain.</p> <p>Module 7 : Système musculo-squelettique Module 12 : Systèmes nerveux et sensoriel Module 13 : Système endocrinien Module 14 : Systèmes cardio-vasculaire et respiratoire Module 15 : Système digestif Module 16 : Systèmes urinaire et reproducteurs</p> <p>Objectif de <b>comportement</b></p> <p>Éléments de la compétence :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 Se représenter l'organisation structurale du corps humain (dans le module 7 seulement).</li> <li>2 Se représenter les structures anatomiques du système en cause.</li> <li>3 Préciser le rôle des éléments constitutifs du système en cause.</li> <li>4 Préciser les manifestations cliniques liées à des altérations du système en cause.</li> </ol>

	<p>E Donner des soins d'assistance liés à des altérations du système en cause.</p> <p>F Prodiguer des soins spécifiques liés à des altérations du système en cause.</p>	<p>5 Donner des soins d'assistance liés à des altérations du système en cause.</p> <p>6 Prodiguer des soins spécifiques liés à des altérations du système en cause.</p>
	<p style="text-align: center;">7</p> <p style="text-align: center;">Assister la personne dans la satisfaction de ses besoins nutritifs</p> <p>Durée : 30 heures</p> <p>Objectif opérationnel de <b>comportement</b></p> <p>Précisions sur le comportement attendu :</p> <p>A Expliquer les besoins nutritifs de la personne.</p> <p>B Aider la personne à choisir ses aliments.</p> <p>C Relier les diètes à leur objectif thérapeutique.</p> <p>D Collaborer à la prévention de problèmes liés à l'alimentation.</p> <p style="text-align: center;">21</p> <p style="text-align: center;">Intervenir auprès de personnes atteintes de déficits cognitifs</p> <p>Durée : 45 heures</p> <p>Objectif opérationnel de <b>comportement</b></p> <p>Précisions sur le comportement attendu :</p> <p>A Expliquer le processus normal du vieillissement.</p> <p>B Préciser les manifestations cliniques liées aux démences.</p> <p>C Soutenir la personne atteinte de déficits cognitifs.</p> <p>D Intervenir en présence de comportements perturbateurs.</p>	<p style="text-align: center;">11</p> <p style="text-align: center;">Assister la personne dans la satisfaction de ses besoins nutritifs</p> <p>Durée : 30 heures</p> <p>Objectif de <b>comportement</b></p> <p>Éléments de la compétence :</p> <p>1 Expliquer les besoins nutritifs de la personne.</p> <p>2 Aider la personne à choisir ses aliments.</p> <p>3 Relier les diètes à leur objectif thérapeutique.</p> <p>4 Collaborer à la prévention de problèmes liés à l'alimentation.</p> <p style="text-align: center;">18</p> <p style="text-align: center;">Intervenir auprès de personnes présentant des déficits cognitifs</p> <p>Durée : 45 heures</p> <p>Objectif de <b>comportement</b></p> <p>Éléments de la compétence :</p> <p>1 Expliquer le processus normal du vieillissement.</p> <p>2 Préciser les manifestations cliniques liées aux démences.</p> <p>3 Soutenir la personne atteinte de déficits cognitifs.</p> <p>4 Intervenir en présence de comportements perturbateurs.</p>

	<p style="text-align: center;">22</p> <p style="text-align: center;">Intervenir auprès de personnes souffrant de problèmes de santé mentale</p> <p>Durée : 45 heures</p> <p>Objectif opérationnel de <b>comportement</b></p> <p>Précisions sur le comportement attendu :</p> <p>A Définir la santé mentale.</p> <p>B Reconnaître les manifestations de l'anxiété.</p> <p>C Préciser les manifestations liées à des problèmes de santé mentale.</p> <p>D Préciser les différents moyens d'intervention auprès des personnes présentant des problèmes de santé mentale.</p> <p>E Préciser les modes d'intervention en situation de crise.</p>	<p style="text-align: center;">20</p> <p style="text-align: center;">Intervenir auprès de personnes présentant des problèmes de santé mentale</p> <p>Durée : 45 heures</p> <p>Objectif de <b>comportement</b></p> <p>Éléments de la compétence :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 Définir la santé mentale.</li> <li>2 Reconnaître les manifestations de l'anxiété.</li> <li>3 Préciser les manifestations liées à des problèmes de santé mentale.</li> <li>4 Préciser les différents moyens d'intervention auprès des personnes présentant des problèmes de santé mentale.</li> <li>5 Préciser les modes d'intervention en situation de crise.</li> </ol> <p style="text-align: center;">27</p> <p style="text-align: center;">Intervenir auprès de personnes présentant des incapacités intellectuelles</p> <p>Durée : 30 heures</p> <p>Objectif opérationnel de <b>comportement</b></p> <p>Éléments de la compétence :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 Se référer au processus de développement de l'enfant et de l'adolescent.</li> <li>2 Saisir l'incidence, chez une personne, de la présence d'incapacités intellectuelles.</li> </ol>
--	---	--

		<p>3 Soutenir une personne présentant des incapacités intellectuelles dans le développement de son autonomie.</p> <p>4 Utiliser des moyens d'intervention favorisant l'intégration communautaire de personnes présentant des incapacités intellectuelles.</p>
--	--	---

## ANALYSE

Les modules *Assister la personne dans la satisfaction de ses besoins nutritifs*, *Intervenir auprès de personnes présentant des déficits cognitifs* et *Intervenir auprès de personnes présentant des problèmes de santé mentale* n'ont pas été modifiés, exception faite du libellé de l'énoncé et du numéro qui leur est attribué.

Dans le programme SASI 5287, le module *Se référer à ses connaissances des systèmes cardiovasculaire et respiratoire pour prodiguer des soins* est né de la fusion de deux modules du programme 5235 traitant respectivement des systèmes cardiovasculaire et respiratoire. On a ajouté 15 heures à ce nouveau module pour l'enseignement de procédés de soins. Du nombre total d'heures allouées aux modules traitant des différents systèmes de l'organisme humain, environ 90 le sont pour les altérations systémiques, les manifestations cliniques et les soins associés. Les notions acquises dans ces modules facilitent la compréhension des problèmes de santé traités en vue de l'acquisition de la compétence 01Q8, *Interpréter une situation clinique en se référant aux pathologies et aux problèmes relevant du domaine infirmier*. Toutefois, l'interprétation d'une situation clinique exige des connaissances des processus physiopathologiques ainsi que des méthodes diagnostiques et thérapeutiques qui vont au-delà de ce qui est couvert par les modules du programme SASI. De plus, les éléments 4 et 5 de la compétence se réfèrent à des connaissances disciplinaires spécifiques de l'infirmière ou de l'infirmier; ces dimensions ne sont évidemment pas traitées dans les modules du programme menant au DEP. Le module 27, *Intervenir auprès de personnes présentant des incapacités intellectuelles*, traite notamment du retard mental, classé parmi les pathologies dans le *Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders (DSM)*. Cependant, le retard mental ne fait pas partie des pathologies qui doivent impérativement être étudiées dans le programme d'études collégiales *Soins infirmiers*.

Les notions de diétothérapie présentées à la précision C ou élément de compétence 3 du module *Nutrition* facilitent l'acquisition de l'élément 3 de la compétence 01Q8.

**CONCLUSION** : La compétence est couverte dans une proportion d'environ 30 p. 100; approximativement 40 heures pourraient être reconnues.



Compétences du DEC 180.A0, version de 2004	Modules du DEP 5235	Modules du DEP 5287
<p style="text-align: center;">01Q9</p> <p style="text-align: center;">Établir des liens entre la pharmacothérapie et une situation clinique</p> <p>Durée suggérée : 60 heures</p> <p>Éléments de la compétence</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 Interpréter une ordonnance médicale relativement à la médication.</li> <li>2 Lier les manifestations cliniques et le médicament prescrit.</li> <li>3 Anticiper les effets du médicament.</li> <li>4 Préciser les conditions d'administration du médicament.</li> <li>5 Sélectionner des mesures de soutien relatives à la médication.</li> <li>6 Prévoir un suivi de l'ordonnance.</li> </ol>	<p style="text-align: center;">11</p> <p style="text-align: center;">Participer à la pharmacothérapie</p> <p>Durée : 60 heures</p> <p>Objectif opérationnel de <b>comportement</b></p> <p>Précisions sur le comportement attendu :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>A Respecter la législation régissant la prescription et l'administration des médicaments.</li> <li>B Établir des liens entre la médication et ses effets sur l'organisme.</li> <li>C Calculer la dose d'un médicament.</li> <li>D Préparer des médicaments</li> <li>E Administrer des médicaments</li> <li>F Vérifier la prise de l'automédication.</li> </ol>	<p style="text-align: center;">9</p> <p style="text-align: center;">Participer à la pharmacothérapie</p> <p>Durée : 60 heures</p> <p>Objectif de <b>comportement</b></p> <p>Éléments de la compétence :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 Agir dans le respect des lois régissant la pharmacothérapie.</li> <li>2 Établir des liens entre les médicaments ou autres substances et leurs effets sur l'organisme.</li> <li>3 Calculer la dose d'un médicament ou d'une substance.</li> <li>4 Préparer des médicaments ou autres substances.</li> <li>5 Administrer des médicaments ou autres substances.</li> <li>6 Vérifier la prise de l'automédication.</li> </ol>

## ANALYSE

L'aspect légal (à tout le moins ce qui a trait au rôle de l'infirmière auxiliaire ou de l'infirmier auxiliaire), les principales classes de médicaments et la surveillance de l'automédication sont inclus dans le module. L'expression « autres substances » a été introduite dans le programme 5287 pour désigner les vaccins. Dans le programme d'études collégiales, la vaccination est traitée dans la compétence QB, *Assister la personne dans le maintien et l'amélioration de sa santé*.

Des acquis pour les procédés d'administration des médicaments (précisions C, D et E (DEP 5235) ou éléments 3, 4 et 5 (DEP 5287)) sont reconnus à la compétence Q4, *Utiliser des méthodes d'évaluation et des méthodes de soins*.

Il va de soi que la démarche systématique de l'infirmière ou de l'infirmier pour l'administration de la médication, y compris l'aspect décisionnel, n'est pas acquise dans le programme SASI. Les principes de pharmacocinétique et de pharmacodynamie ne sont pas traités avec la même profondeur, les connaissances préalables en chimie et en biologie permettant d'aller beaucoup plus loin dans le programme collégial.

**CONCLUSION** : La compétence est couverte par ce module dans une proportion d'environ 25 p. 100; 15 heures pourraient donc être reconnues.



Compétences du DEC 180.A0, version de 2004	Modules du DEP 5235	Modules du DEP 5287
<p style="text-align: center;">01QA</p> <p style="text-align: center;">Enseigner à la personne et à ses proches</p> <p>Durée suggérée : 45 heures</p> <p>Éléments de la compétence</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 Déterminer les besoins et les attentes en matière d'information et d'apprentissage.</li> <li>2 Fournir de l'information en matière de santé, de soins et de services.</li> <li>3 Structurer une activité d'enseignement.</li> <li>4 Donner de l'enseignement sur une base individuelle.</li> <li>5 Donner de l'enseignement à un petit groupe de personnes.</li> <li>6 Évaluer les résultats de l'activité.</li> <li>7 Consigner l'information au dossier.</li> </ol>		

### ANALYSE

Aucun module ne correspond à cette compétence. Le programme SASI rend l'élève apte à transmettre l'information sur les soins prodigués mais non à enseigner à la personne, à sa famille et ses proches.

**CONCLUSION** : Aucune reconnaissance officielle n'est possible. Il est cependant raisonnable de penser que la compétence pourra être acquise dans un temps un peu plus court, la formation et l'exercice en milieu clinique ayant permis à tout le moins des apprentissages de base se rattachant à l'élément 2 de la compétence. Rappelons que la disposition de l'article 39.4 du Code des professions, qui porte sur l'information, la promotion de la santé et la prévention de la maladie, s'applique à la profession d'infirmière auxiliaire ou d'infirmier auxiliaire. Cela pourra être pris en compte dans la planification pédagogique.



Compétences du DEC 180.A0, version de 2004	Modules du DEP 5235	Modules du DEP 5287
<p style="text-align: center;">01QB</p> <p style="text-align: center;">Assister la personne dans le maintien et l'amélioration de sa santé</p> <p>Durée suggérée : 75 heures</p> <p>Éléments de la compétence</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 Effectuer des activités de soins dans le cadre d'un programme de prévention.</li> <li>2 Promouvoir de saines habitudes de vie.</li> <li>3 Sensibiliser la personne relativement à différents risques.</li> <li>4 Soutenir la personne dans la prise en charge de sa santé.</li> <li>5 Apprécier la capacité de prise en charge de la personne à son retour en milieu naturel.</li> </ol>		<p style="text-align: center;">8</p> <p style="text-align: center;">Prévenir et contenir l'infection</p> <p>Durée : 60 heures</p> <p>Objectif de comportement</p> <p>Élément de la compétence :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>2 Préciser les modes de contrôle de l'infection.</li> </ol> <p style="text-align: center;">9</p> <p style="text-align: center;">Participer à la pharmacothérapie</p> <p>Durée : 60 heures</p> <p>Objectif de comportement</p> <p>Éléments de la compétence :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>4 Préparer des médicaments ou <b>autres substances.</b></li> <li>5 Administrer des médicaments ou <b>autres substances.</b></li> </ol>

## ANALYSE

Aucun module du programme SASI 5235 ne comprenait la participation de l'élève à des activités de promotion de la santé et de prévention de la maladie ni ne le rendait apte à apprécier la capacité de prise en charge de la personne à la phase post-hospitalière de l'épisode de soins.

Depuis novembre 2004, pour s'inscrire au tableau de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (OIIAQ), il faut avoir suivi, entre autres, la formation sur la vaccination (6 heures) (*La capacité légale de l'infirmière auxiliaire*, OIIAQ, mai 2004 et *Programme de formation continue 2004-2005*, OIIAQ). C'est que la loi autorise maintenant l'infirmière auxiliaire ou l'infirmier auxiliaire à **contribuer** à la vaccination sous la supervision d'une infirmière ou d'un infirmier. Cette dernière personne doit être en mesure d'exercer cette activité en toute autonomie (décision, exécution, supervision, évaluation des résultats). Dans le programme 5287, la théorie relative à la vaccination est associée à l'élément de compétence 2 du module 8 et l'administration des vaccins est incluse dans le module 9, éléments de compétence 4 et 5. Quant aux infirmières auxiliaires et infirmiers auxiliaires issus des programmes de formation antérieurs, ils doivent

obligatoirement, depuis novembre 2004, avoir suivi la formation sur la vaccination (6 heures) (*La capacité légale de l'infirmière auxiliaire*, OIIAQ, mai 2004 et *Programme de formation continue 2004-2005*, OIIAQ).

Concernant les autres volets de la compétence, la formation et l'exercice en milieu clinique permettent à tout le moins des apprentissages de base en rapport, principalement, avec les éléments 2 et 3 de la compétence. Rappelons aussi que la disposition de l'article 39.4 du Code des professions, qui porte sur l'information, la promotion de la santé et la prévention de la maladie, s'applique à la profession d'infirmière auxiliaire ou d'infirmier auxiliaire.

**CONCLUSION** : Environ 15 heures pourraient être reconnues.

Compétences du DEC 180.A0, version de 2004	Modules du DEP 5235	Modules du DEP 5287
<p style="text-align: center;">01QC</p> <p style="text-align: center;">S'adapter à différentes situations de travail</p> <p>Durée suggérée : 45 heures</p> <p>Éléments de la compétence</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 Assumer la charge émotive inhérente à l'exercice de son travail.</li> <li>2 Gérer le stress inhérent à l'exercice de la profession.</li> <li>3 Prévenir l'épuisement professionnel.</li> <li>4 Réagir en situation de crise.</li> <li>5 Organiser son volume de travail.</li> <li>6 S'ajuster aux changements qui surviennent en milieu de travail.</li> <li>7 Prendre en charge son développement professionnel.</li> </ol>	<p style="text-align: center;">5</p> <p style="text-align: center;">Établir une relation aidante</p> <p>Durée : 30 heures</p> <p>Objectif opérationnel de <b>situation</b></p> <p>Phase 3 : Adopter une attitude aidante. Les trois autres phases du module sont sans rapport avec la compétence.</p> <p style="text-align: center;">22</p> <p style="text-align: center;">Intervenir auprès de personnes souffrant de problèmes de santé mentale</p> <p>Durée : 45 heures</p> <p>Objectif opérationnel de <b>comportement</b></p> <p>Précisions sur le comportement attendu :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>A Définir la santé mentale.</li> <li>B Reconnaître des manifestations de l'anxiété.</li> <li>C Préciser les manifestations liées à des problèmes de santé mentale.</li> <li>D Préciser différents moyens d'intervention auprès des personnes présentant des problèmes de santé mentale.</li> <li>E Préciser les modes d'intervention lors d'une situation de crise.</li> </ol>	<p style="text-align: center;">5</p> <p style="text-align: center;">Établir une relation aidante</p> <p>Durée : 30 heures</p> <p>Objectif de <b>situation</b></p> <p>Phase de réalisation : Engagement dans l'établissement d'une relation aidante. Les autres phases du module sont sans rapport avec la compétence.</p> <p style="text-align: center;">20</p> <p style="text-align: center;">Intervenir auprès de personnes présentant des problèmes de santé mentale</p> <p>Durée : 45 heures</p> <p>Objectif de <b>comportement</b></p> <p>Éléments de la compétence :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 Définir la santé mentale.</li> <li>2 Reconnaître des manifestations de l'anxiété.</li> <li>3 Préciser les manifestations liées à des problèmes de santé mentale.</li> <li>4 Préciser différents moyens d'intervention auprès des personnes présentant des problèmes de santé mentale.</li> <li>5 Préciser les modes d'intervention lors d'une situation de crise.</li> </ol>

## **ANALYSE**

À la phase 3 (DEP 5235) ou à la phase de réalisation (DEP 5287) du module *Établir une relation aidante*, dans le cadre d'une démarche de connaissance de soi, on demande à l'élève d'identifier ses réactions au stress et, à la précision B (DEP 5235) ou élément de compétence 2 (DEP 5287) du module *Intervenir auprès de personnes présentant des problèmes de santé mentale*, de reconnaître les stratégies utilisées pour diminuer son anxiété. Ces aspects constituent une partie de l'élément 2 de la compétence, qui, par ailleurs, va plus loin dans la connaissance du phénomène du stress et de sa gestion.

La précision E (DEP 5235) ou élément de compétence 5 (DEP 5287) du module *Intervenir auprès de personnes présentant des problèmes de santé mentale* indique que l'élève doit reconnaître des signes avant-coureurs et des comportements associés aux situations de crise, de même que des moyens de prévenir la crise. La compétence exige davantage de l'infirmière ou de l'infirmier, soit de réagir, donc d'intervenir en vue de désamorcer la crise et de soutenir la personne.

Les modules de stage qui posent comme exigence de planifier le travail ainsi que de faire preuve d'autonomie et d'initiative rejoignent l'élément 5 de la compétence et constituent des acquis à reconnaître. La dimension « gestion efficace du temps » n'est cependant pas présente dans ces modules.

**CONCLUSION** : Ces modules couvrent environ 60 p. 100 de la compétence; 25 heures pourraient donc être reconnues.

Compétences du DEC 180.A0, version de 2004	Modules du DEP 5235	Modules du DEP 5287
<p style="text-align: center;">01QD</p> <p style="text-align: center;">Établir des relations de collaboration avec les intervenantes et les intervenants</p> <p>Durée : 45 heures</p> <p>Éléments de la compétence</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 Travailler en collaboration au sein d'une équipe de soins.</li> <li>2 Coordonner des activités de soins infirmiers.</li> <li>3 Travailler en interdisciplinarité.</li> <li>4 Interagir dans des situations de travail conflictuelles.</li> <li>5 Accomplir des tâches administratives.</li> <li>6 Gérer de l'information en vue d'assurer la continuité des soins et le suivi.</li> </ol>	<p style="text-align: center;">3</p> <p style="text-align: center;">Établir des relations professionnelles</p> <p>Durée : 60 heures</p> <p>Objectif opérationnel de <b>situation</b></p> <p>Phases :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 Information sur les principes généraux de la communication.</li> <li>2 Pratique de moyens de communication verbale et non verbale.</li> <li>3 Application de techniques de communication écrite dans le milieu de travail.</li> <li>4 Sensibilisation aux techniques et principes relatifs au travail d'équipe.</li> <li>5 Évaluation de sa capacité de communiquer et de travailler en équipe</li> </ol>	<p style="text-align: center;">3</p> <p style="text-align: center;">Établir des relations professionnelles</p> <p>Durée : 60 heures</p> <p>Objectif de <b>situation</b></p> <p>Phases :</p> <p>Phase d'information : Principes généraux de la communication.</p> <p>Phase de réalisation : Pratique de moyens de communication verbale et non verbale, application de techniques de communication écrite dans le milieu de travail et sensibilisation aux techniques et principes relatifs au travail d'équipe.</p> <p>Phase d'évaluation : Évaluation de sa capacité de communiquer et de travailler en équipe</p>

## ANALYSE

Pour la dimension de la collaboration au sein d'une équipe de soins, les phases 4 et 5 (DEP 5235) ou la phase de réalisation et la phase d'évaluation (DEP 5287) du module équivalent, *grosso modo*, à l'élément 1 de la compétence, si l'on considère évidemment que cet aspect est traité du point de vue d'une infirmière auxiliaire ou d'un infirmier auxiliaire.

Une composante de la phase 3 (DEP 5235) ou phase de réalisation (DEP 5287), soit le traitement de l'information à l'aide des outils informatiques, correspond à l'une des exigences rattachées à l'élément 5.

Les autres éléments de la compétence concernent des fonctions propres à l'infirmière ou à l'infirmier et n'ont pas d'équivalent dans le programme SASI.

**CONCLUSION** : La compétence est couverte dans une proportion d'environ 30 p. 100; approximativement 15 heures pourraient donc être reconnues.



Compétences du DEC 180.A0, version de 2004	Modules du DEP 5235	Modules du DEP 5287
<p style="text-align: center;">01QE</p> <p style="text-align: center;">Intervenir auprès d'adultes et de personnes âgées hospitalisés requérant des soins infirmiers de médecine et de chirurgie</p> <p>Durée suggérée : 510 heures</p> <p>Éléments de la compétence</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 S'informer en vue d'assurer la continuité des soins.</li> <li>2 Effectuer l'évaluation initiale de la personne ou l'évaluation en cours d'évolution.</li> <li>3 Assurer une surveillance clinique.</li> <li>4 Dégager les besoins de soins.</li> <li>5 Élaborer le plan thérapeutique infirmier.</li> <li>6 Planifier la réalisation du plan thérapeutique infirmier.</li> <li>7 Effectuer les interventions : <ul style="list-style-type: none"> <li>- prodiguer les soins et les traitements infirmiers et médicaux;</li> <li>- assister la personne dans les activités de la vie quotidienne;</li> <li>- donner de l'information, des conseils ou de l'enseignement.</li> </ul> </li> <li>8 Administrer des médicaments.</li> <li>9 Évaluer les interventions et les résultats de soins.</li> <li>10 Assurer la continuité des soins et le suivi.</li> </ol>	<p style="text-align: center;">Modules 19, 26, 27, 31</p> <p>Objectifs opérationnels de <b>comportement</b></p> <p style="text-align: center;">19</p> <p style="text-align: center;">Prodiguer des soins spécifiques</p> <p>Durée : 75 heures de stage</p> <p>Précisions sur le comportement attendu :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>A Planifier le travail.</li> <li>B Déceler les manifestations cliniques liées à différents besoins perturbés.</li> <li>C Dispenser des soins d'assistance et des soins spécifiques.</li> <li>D Administrer des médicaments.</li> <li>E Communiquer l'information relative aux soins prodigués.</li> </ol> <p style="text-align: center;">26</p> <p style="text-align: center;">Prodiguer des soins dans une unité de médecine</p> <p>Durée : 120 ou 150 heures de stage</p> <p>Précisions sur le comportement attendu :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>A Planifier le travail.</li> <li>B Observer l'état de la personne.</li> <li>C Apporter un soutien à la personne.</li> <li>D Dispenser des soins spécifiques.</li> <li>E Communiquer l'information relative à l'état de la personne.</li> </ol>	<p style="text-align: center;">Modules 17, 24, 26, 30</p> <p>Objectifs de <b>comportement</b></p> <p style="text-align: center;">17</p> <p style="text-align: center;">Prodiguer des soins spécifiques</p> <p>Durée : 75 heures de stage</p> <p>Éléments de la compétence :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 Planifier le travail.</li> <li>2 Déceler les manifestations cliniques liées à différents besoins perturbés.</li> <li>3 Dispenser des soins d'assistance et des soins spécifiques.</li> <li>4 Administrer des médicaments ou autres substances.</li> <li>5 Communiquer l'information relative aux soins prodigués.</li> </ol> <p style="text-align: center;">24</p> <p style="text-align: center;">Prodiguer des soins dans une unité de médecine</p> <p>Durée : 120 ou 150 heures de stage</p> <p>Éléments de la compétence :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 Planifier le travail.</li> <li>2 Observer l'état de la personne.</li> <li>3 Apporter un soutien à la personne.</li> <li>4 Dispenser des soins spécifiques.</li> <li>5 Communiquer l'information relative à l'état de la personne.</li> </ol>

<p style="text-align: center;"><b>01QK</b></p> <p>Intervenir auprès de personnes recevant des soins infirmiers en médecine et en chirurgie dans des services ambulatoires</p> <p>Durée suggérée : 60 heures</p> <p>Pour la compétence 01QK, le processus de travail est à peu près identique à celui de la compétence 01QE.</p>	<p style="text-align: center;"><b>27</b></p> <p style="text-align: center;">Prodiguer des soins préopératoires et postopératoires à des adultes</p> <p>Durée : 90 heures de stage</p> <p>Précisions sur le comportement attendu :</p> <p>A Planifier le travail.  B Donner des soins préopératoires.  C Donner des soins postopératoires.  D Communiquer l'information relative aux soins et à l'état de la personne.</p> <p style="text-align: center;"><b>31</b></p> <p style="text-align: center;">S'intégrer au milieu du travail</p> <p>Durée : 90 heures de stage</p> <p>Précisions sur le comportement attendu :</p> <p>A Établir des priorités de soins.  B Prodiguer des soins.  C Communiquer avec la personne.  D Collaborer avec l'équipe multidisciplinaire.</p>	<p style="text-align: center;"><b>26</b></p> <p style="text-align: center;">Prodiguer des soins préopératoires et postopératoires à des adultes</p> <p>Durée : 90 ou 120 heures de stage</p> <p>Éléments de la compétence :</p> <p>1 Planifier le travail.  2 Donner des soins préopératoires.  3 Donner des soins postopératoires.  4 Communiquer l'information relative aux soins et à l'état de la personne.</p> <p style="text-align: center;"><b>30</b></p> <p style="text-align: center;">S'intégrer au milieu du travail</p> <p>Durée : 90 heures de stage</p> <p>Éléments de la compétence :</p> <p>1 Établir des priorités de soins  2 Prodiguer des soins.  3 Communiquer avec la personne.  4 Collaborer avec l'équipe multidisciplinaire.</p>
---	---	---

## ANALYSE

Ces modules correspondent à des stages en médecine, en gériatrie active et en chirurgie. Pour les modules *Prodiguer des soins spécifiques* et *S'intégrer au milieu de travail*, les stages se déroulent indifféremment en médecine **OU** en gériatrie active.

La révision du programme SASI a entraîné une diminution du nombre d'heures de stage en chirurgie, qui est passé de 120 à 90; cependant, les établissements scolaires qui le peuvent sont autorisés à prévoir 120 heures.

Le processus de travail qui caractérise les compétences 01QE et 01QK est plus élaboré que celui présenté dans les modules et traduit les tâches et les responsabilités propres à l'exercice infirmier.

L'intervention auprès de personnes recevant des soins dans des services ambulatoires constitue un ajout dans le programme collégial. Le programme SASI ne comporte aucun objectif de formation relatif aux soins ambulatoires.

Il importe d'attribuer à ces compétences un nombre d'heures suffisant pour permettre l'atteinte de toutes les exigences qui leur sont inhérentes.

Toujours dans cette optique, les expériences cliniques devraient être sélectionnées en considérant comme priorité l'importance d'offrir à cette clientèle les meilleures possibilités d'apprentissage du rôle et des fonctions de travail propres à l'infirmière ou à l'infirmier.

**CONCLUSION** : Compte tenu des acquis cliniques rattachés aux modules en cause, le nombre total d'heures attribuées pour les compétences 01QE et 01QK pourrait être réduit d'environ 45 p. 100. Approximativement 255 heures pourraient être reconnues.



Compétences du DEC 180.A0, version de 2004	Modules du DEP 5235	Modules du DEP 5287
<p style="text-align: center;">01QF</p> <p>Concevoir son rôle en s'appuyant sur l'éthique et sur les valeurs de la profession</p> <p>Durée suggérée : 45 heures</p> <p>Éléments de la compétence</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 Adhérer aux valeurs de la profession.</li> <li>2 Se responsabiliser par rapport à ses actes et à ses décisions.</li> <li>3 Saisir la dimension morale de son rôle.</li> <li>4 Considérer différentes situations d'un point de vue éthique.</li> <li>5 S'engager dans le maintien et l'amélioration de la qualité des soins infirmiers.</li> </ol>	<p style="text-align: center;">8</p> <p>Se situer au regard des aspects éthique et légal de l'exercice de la profession</p> <p>Durée : 30 heures</p> <p>Objectif opérationnel de <b>situation</b></p> <p>Phases :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 Information sur les documents juridiques relatifs à l'exercice de la profession.</li> <li>2 Information sur les comportements professionnels.</li> <li>3 Réflexions sur des questions d'éthique.</li> <li>4 Évaluation de sa capacité à respecter les règles d'éthique et la législation.</li> </ol>	<p style="text-align: center;">6</p> <p>Se situer au regard des aspects éthique et légal de l'exercice de la profession</p> <p>Durée : 30 heures</p> <p>Objectif de <b>situation</b></p> <p>Phases :</p> <p>Phase d'information sur les documents juridiques relatifs à la pratique de la profession et les comportements professionnels relatifs à la pratique de la profession.</p> <p>Phase de réalisation : Réflexions sur des questions d'éthique.</p> <p>Phase de synthèse : Évaluation de sa capacité à respecter les règles d'éthique et la législation.</p>

## ANALYSE

On constate des similitudes entre les thèmes abordés aux phases 3 et 4 (DEP 5235) ou aux phases de réalisation et de synthèse (DEP 5287) du module et ceux traités à l'élément 4 de la compétence. Il y a là, à tout le moins, une sensibilisation aux enjeux éthiques et aux exigences de la déontologie. Cependant, la compétence va plus loin, notamment parce qu'elle s'appuie sur les acquis du cours de philosophie propre au programme, ce cours permettant l'acquisition de la compétence *Porter un jugement sur des problèmes éthiques de la société contemporaine*.

La question des valeurs et des comportements professionnels est traitée à la phase 2 (DEP 5235) ou à la phase d'information (DEP 5287) du module, évidemment en ce qui a trait à la profession d'infirmière auxiliaire ou d'infirmier auxiliaire, alors que les éléments 1 et 2 de la compétence concernent, pour leur part, les valeurs et les comportements professionnels de l'infirmière ou de l'infirmier.

**CONCLUSION** : La compétence est couverte par le module dans une proportion d'environ 30 p. 100; approximativement 15 heures pourraient être reconnues.



Compétences du DEC 180.A0, version de 2004	Modules du DEP 5235	Modules du DEP 5287
<p style="text-align: center;">01QG Appliquer des mesures d'urgence</p> <p>Durée suggérée : 45 heures</p> <p>Éléments de la compétence</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 Amorcer l'intervention de secours.</li> <li>2 Effectuer la réanimation cardiorespiratoire.</li> <li>3 Dispenser les premiers soins.</li> <li>4 Transmettre l'information relative à la situation.</li> <li>5 Appliquer des protocoles de soins interdisciplinaires.</li> </ol>	<p style="text-align: center;">28 Intervenir en situation d'urgence</p> <p>Durée : 30 heures</p> <p>Objectif opérationnel de <b>comportement</b></p> <p>Précisions sur le comportement attendu :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>A Appliquer la méthode générale d'intervention en situation d'urgence.</li> <li>B Dispenser les premiers soins en cas de modification de l'état de conscience.</li> <li>C Dispenser les premiers soins dans les cas de détresse, d'obstruction ou d'arrêt respiratoires.</li> <li>D Dispenser les premiers soins dans les cas de malaise ou d'arrêt cardiaques.</li> <li>E Dispenser les premiers soins dans les cas de blessures des tissus mous.</li> <li>F Dispenser les premiers soins dans les cas d'hémorragie et d'état de choc.</li> <li>G Dispenser les premiers soins dans les cas de blessures aux muscles, aux os et aux articulations.</li> <li>H Dispenser les premiers soins dans les cas d'intoxication ou d'allergie.</li> <li>I Dispenser les premiers soins dans les cas de troubles liés à la chaleur ou au froid.</li> </ol>	<p style="text-align: center;">22 Intervenir en situation d'urgence</p> <p>Durée : 30 heures</p> <p>Objectif de <b>comportement</b></p> <p>Éléments de la compétence :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 Appliquer la méthode générale d'intervention en situation d'urgence.</li> <li>2 Dispenser les premiers soins en cas de modification de l'état de conscience.</li> <li>3 Dispenser les premiers soins dans les cas de détresse, d'obstruction ou d'arrêt respiratoires.</li> <li>4 Dispenser les premiers soins dans les cas de malaise ou d'arrêt cardiaques.</li> <li>5 Dispenser les premiers soins dans les cas de blessures des tissus mous.</li> <li>6 Dispenser les premiers soins dans les cas d'hémorragie et d'état de choc.</li> <li>7 Dispenser les premiers soins dans les cas de blessures aux muscles, aux os et aux articulations.</li> <li>8 Dispenser les premiers soins dans les cas d'intoxication ou d'allergie.</li> <li>9 Dispenser les premiers soins dans les cas de troubles liés à la chaleur ou au froid.</li> </ol>

#### ANALYSE

Tous les éléments de la compétence, à l'exception du cinquième, sont couverts par le module. Le cinquième élément, *Appliquer des protocoles de soins interdisciplinaires*, concerne des tâches professionnelles propres à l'infirmière ou à l'infirmier.

**CONCLUSION** : La compétence est couverte par ce module dans une proportion d'environ 75 p. 100; 35 heures pourraient donc être reconnues.



Compétences du DEC 180.A0, version de 2004	Modules du DEP 5235	Modules du DEP 5287
<p>01QH Intervenir auprès d'une clientèle requérant des soins infirmiers en périnatalité</p> <p>Durée suggérée : 75 heures</p> <p>01QJ Intervenir d'enfants ainsi que d'adolescentes et d'adolescents requérant des soins infirmiers</p> <p>Durée suggérée : 90 heures</p>	<p>Les soins en périnatalité et les soins à l'enfant, à l'adolescente et à l'adolescent ne font plus partie du programme SASI.</p>	<p>Les soins en périnatalité et les soins à l'enfant, à l'adolescente et à l'adolescent ne font plus partie du programme SASI.</p>

**CONCLUSION** : Aucune reconnaissance n'est possible. Dans le programme 180.21, 30 heures étaient accordées pour les soins en périnatalité.



Compétences du DEC 180.A0, version de 2004	Modules du DEP 5235	Modules du DEP 5287
<p style="text-align: center;">01QL Intervenir auprès de personnes requérant des soins infirmiers en santé mentale</p> <p>Durée suggérée : 120 heures</p> <p>Éléments de la compétence</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 S'informer en vue d'assurer la continuité des soins.</li> <li>2 Effectuer l'évaluation initiale de la personne ou l'évaluation en cours d'évolution.</li> <li>3 Assurer une surveillance clinique.</li> <li>4 Dégager les besoins de soins.</li> <li>5 Élaborer le plan thérapeutique infirmier</li> <li>6 Planifier la réalisation du plan thérapeutique infirmier.</li> <li>7 Effectuer les interventions : <ul style="list-style-type: none"> <li>- prodiguer les soins et les traitements infirmiers et médicaux;</li> <li>- superviser et assister la personne dans les activités de la vie quotidienne;</li> <li>- donner de l'information, des conseils ou de l'enseignement.</li> </ul> </li> <li>8 Administrer des médicaments.</li> <li>9 Évaluer les interventions et les résultats de soins.</li> <li>10 Assurer la continuité des soins et le suivi.</li> </ol>	<p style="text-align: center;">22 Intervenir auprès de personnes souffrant de problèmes de santé mentale</p> <p>Durée : 45 heures</p> <p>Objectif opérationnel de <b>comportement</b></p> <p>Précisions sur le comportement attendu :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>A Définir la santé mentale.</li> <li>B Reconnaître des manifestations de l'anxiété.</li> <li>C Préciser les manifestations liées à des problèmes de santé mentale.</li> <li>D Préciser différents moyens d'intervention avec des personnes présentant des problèmes de santé mentale.</li> <li>E Préciser les modes d'intervention lors d'une situation de crise.</li> </ol>	<p style="text-align: center;">20 Intervenir auprès de personnes souffrant de problèmes de santé mentale</p> <p>Durée : 45 heures</p> <p>Objectif de <b>comportement</b></p> <p>Éléments de la compétence :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 Définir la santé mentale.</li> <li>2 Reconnaître des manifestations de l'anxiété.</li> <li>3 Préciser les manifestations liées à des problèmes de santé mentale.</li> <li>4 Préciser différents moyens d'intervention avec des personnes présentant des problèmes de santé mentale.</li> <li>5 Préciser les modes d'intervention lors d'une situation de crise.</li> </ol>

	<p style="text-align: center;">24</p> <p style="text-align: center;">Prodiguer des soins à des personnes présentant des problèmes de santé mentale</p> <p>Durée : 90 heures de stage</p> <p>Objectif opérationnel de <b>situation</b></p> <p>Phases :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 Information sur le milieu psychiatrique ou psycho-gériatrique.</li> <li>2 Engagement graduel dans la prestation des soins.</li> <li>3 Évaluation de sa démarche d'apprentissage.</li> </ol>	<p style="text-align: center;">23</p> <p style="text-align: center;">Prodiguer des soins à des personnes présentant des problèmes de santé mentale</p> <p>Durée : 60 heures de stage</p> <p>Objectif de <b>comportement</b></p> <p>Éléments de la compétence :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 Planifier le travail.</li> <li>2 Observer l'état de la personne.</li> <li>3 Communiquer avec la personne.</li> <li>4 Apporter un soutien à la personne.</li> <li>5 Collaborer avec l'équipe interdisciplinaire.</li> </ol> <p style="text-align: center;">27</p> <p style="text-align: center;">Intervenir auprès de personnes présentant des incapacités intellectuelles</p> <p>Durée : 30 heures</p> <p>Objectif de <b>comportement</b></p> <p>Éléments de la compétence :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 Se référer au processus de développement de l'enfant et de l'adolescent.</li> <li>2 Saisir l'incidence, chez une personne, de la présence d'incapacités intellectuelles.</li> <li>3 Soutenir une personne présentant des incapacités intellectuelles dans le développement de son autonomie.</li> <li>4 Utiliser des moyens d'intervention favorisant l'intégration communautaire de personnes présentant des incapacités intellectuelles.</li> </ol>
--	--	---

## ANALYSE

Le module *Intervenir auprès de personnes présentant des problèmes de santé mentale* aborde, entre autres notions théoriques, l'anxiété et les problèmes de santé mentale. Dans le programme collégial, ces thèmes sont associés à la compétence 01Q8 et la reconnaissance d'acquis a été considérée pour cette compétence.

Pour établir les acquis à reconnaître, il faut prendre en considération les éléments suivants :

- Dans le cas du DEP, les stages sont effectués en psychiatrie **OU** en géronto-psychiatrie, alors que, dans le programme conduisant au DEC, ils le sont obligatoirement en psychiatrie adulte active.
- Le module *Prodiguer des soins à des personnes présentant des problèmes de santé mentale* correspondait, dans le programme 5235, à un objectif opérationnel de situation; dans le programme 5287, il devient un objectif de comportement. L'évaluation de l'élève ne porte donc plus sur sa participation aux activités proposées mais bien sur les résultats attendus, ce qui devrait garantir que les élèves issus du programme 5287 ont atteint un certain standard au regard des soins prodigués et diminuer l'impact de l'amputation de 30 heures faite à la durée de ce module dans le nouveau programme.
- La phase *Engagement dans l'établissement d'une relation aidante*, du module 5, *Établir une relation aidante*, a fait l'objet d'un resserrement; des liens y sont maintenant faits avec les soins à prodiguer à la personne présentant des problèmes de santé mentale. De plus, les élèves du programme SASI doivent maintenant, dès le module 5, produire une analyse d'interaction.
- Le module 27, *Intervenir auprès de personnes présentant des incapacités intellectuelles*, traite notamment du retard mental, classé parmi les pathologies dans le DSM. Rappelons que le retard mental ne fait pas partie des pathologies qui doivent impérativement être étudiées dans le programme d'études collégiales *Soins infirmiers* et que le programme ne prévoit pas non plus de stage auprès de cette clientèle. Cependant, les acquis en rapport avec les éléments de compétence 2, 3 et 4 du module faciliteront le développement de la compétence 01QL.
- Le rôle et les responsabilités de l'infirmière ou de l'infirmier en psychiatrie diffèrent grandement du rôle et des responsabilités de l'infirmière auxiliaire ou de l'infirmier auxiliaire. D'ailleurs, à tout le moins en psychiatrie active, on ne trouve plus de postes d'infirmière auxiliaire ou d'infirmier auxiliaire dans les unités de soins.
- La compétence 01QL exige l'application de la relation d'aide formelle, alors que le programme SASI n'en traite pas.
- On peut présumer que la compétence pourra se développer un peu plus rapidement, l'élève étant déjà sensibilisé au milieu psychiatrique et ayant eu l'occasion de prodiguer des soins à des personnes présentant des problèmes de santé mentale.

Considérant le temps nécessaire à l'acquisition des connaissances manquantes et à l'appropriation d'un nouveau rôle professionnel, il apparaît difficile de reconnaître plus de 15 heures.

**CONCLUSION** : La compétence 01QL est couverte par les modules dans une proportion d'environ 15 p. 100; 20 heures pourraient être reconnues.



Compétences du DEC 180.A0, version de 2004	Modules du DEP 5235	Modules du DEP 5287
<p style="text-align: center;">01QM</p> <p>Intervenir auprès d'adultes et de personnes âgées en perte d'autonomie requérant des soins infirmiers en établissement</p> <p>Durée suggérée : 105 heures</p> <p>Éléments de la compétence</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 S'informer en vue d'assurer la continuité des soins.</li> <li>2 Effectuer l'évaluation initiale de la personne ou l'évaluation en cours d'évolution.</li> <li>3 Assurer une surveillance clinique.</li> <li>4 Dégager les besoins de soins.</li> <li>5 Élaborer le plan thérapeutique infirmier.</li> <li>6 Planifier la réalisation du plan thérapeutique infirmier.</li> <li>7 Effectuer les interventions : <ul style="list-style-type: none"> <li>- prodiguer les soins et les traitements infirmiers et médicaux;</li> <li>- superviser et assister la personne dans les activités de la vie quotidienne;</li> <li>- donner de l'information, des conseils ou de l'enseignement.</li> </ul> </li> <li>8 Administrer des médicaments.</li> <li>9 Évaluer les interventions et les résultats de soins.</li> <li>10 Assurer la continuité des soins et le suivi.</li> </ol> <p>N. B. : Activités cliniques dans l'un ou l'autre des milieux suivants : gériatrie, chronicité, réadaptation, soins palliatifs.</p>	<p style="text-align: center;">20</p> <p style="text-align: center;">Utiliser une approche en soins palliatifs</p> <p>Durée : 30 heures</p> <p>Objectif opérationnel de <b>situation</b></p> <p>Phases :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 Information sur l'approche palliative.</li> <li>2 Engagement dans la démarche palliative.</li> <li>3 Évaluation de son approuvement à la démarche palliative.</li> </ol> <p>Les modules 21, 23 et 25 renvoient à des objectifs opérationnels de <b>comportement</b>.</p>	<p style="text-align: center;">19</p> <p style="text-align: center;">Utiliser une approche en soins palliatifs</p> <p>Durée : 30 heures</p> <p>Objectif de <b>situation</b></p> <p>Phases :</p> <p>Phase d'information sur l'approche palliative.</p> <p>Phase de réalisation : Engagement dans la démarche palliative.</p> <p>Phase de synthèse : Évaluation de son approuvement à la démarche palliative.</p> <p>Les modules 18, 21 et 25 renvoient à des objectifs de <b>comportement</b>.</p>

	<p style="text-align: center;">21</p> <p style="text-align: center;">Intervenir auprès de personnes atteintes de déficits cognitifs</p> <p>Durée : 45 heures</p> <p>Précisions sur le comportement attendu :</p> <p>A Expliquer le processus normal de vieillissement.</p> <p>B Préciser des manifestations cliniques liées aux démences.</p> <p>C Soutenir la personne atteinte de déficits cognitifs.</p> <p>D Intervenir en présence de comportements perturbateurs.</p> <p style="text-align: center;">23</p> <p style="text-align: center;">Prodiguer des soins à des personnes en géro-nto-gériatrie</p> <p>Durée : 120 heures</p> <p>Précisions sur le comportement attendu :</p> <p>A Planifier le travail.</p> <p>B Observer l'état de la personne.</p> <p>C Choisir des stratégies d'intervention appropriées en présence de déficits cognitifs.</p> <p>D Soutenir la personne mourante et sa famille.</p> <p>E Dispenser les soins d'assistance et les soins spécifiques.</p> <p>F Communiquer l'information relative à l'état de la personne.</p>	<p style="text-align: center;">18</p> <p style="text-align: center;">Intervenir auprès de personnes atteintes de déficits cognitifs</p> <p>Durée : 45 heures</p> <p>Éléments de la compétence :</p> <p>1 Expliquer le processus normal de vieillissement.</p> <p>2 Préciser des manifestations cliniques liées aux démences.</p> <p>3 Soutenir la personne atteinte de déficits cognitifs.</p> <p>4 Intervenir en présence de comportements perturbateurs.</p> <p style="text-align: center;">21</p> <p style="text-align: center;">Prodiguer des soins à des personnes en géro-nto-gériatrie</p> <p>Durée : 120 heures</p> <p>Éléments de la compétence :</p> <p>1 Planifier le travail.</p> <p>2 Observer l'état de la personne.</p> <p>3 Choisir des stratégies d'intervention appropriées en présence de déficits cognitifs.</p> <p>4 Soutenir la personne mourante et sa famille.</p> <p>5 Dispenser les soins d'assistance et les soins spécifiques.</p> <p>6 Communiquer l'information relative à l'état de la personne.</p>
--	---	---

	<p style="text-align: center;">25</p> <p style="text-align: center;">Prodiguer des soins à des personnes en réadaptation physique</p> <p>Durée : 120 heures</p> <p>Précisions sur le comportement attendu :</p> <p>A Planifier le travail.</p> <p>B Observer l'état de la personne.</p> <p>C Apporter un soutien moral à la personne.</p> <p>D Dispenser des soins d'assistance liés à la réadaptation physique.</p> <p>E Communiquer l'information relative à l'état de la personne.</p> <p>F Collaborer aux réunions de l'équipe interdisciplinaire.</p>	<p style="text-align: center;">25</p> <p style="text-align: center;">Prodiguer des soins à des personnes en réadaptation physique</p> <p>Durée : 90 ou 120 heures</p> <p>Éléments de la compétence :</p> <p>1 Planifier le travail.</p> <p>2 Observer l'état de la personne.</p> <p>3 Apporter un soutien moral à la personne.</p> <p>4 Dispenser des soins d'assistance liés à la réadaptation physique.</p> <p>5 Communiquer l'information relative à l'état de la personne.</p> <p>6 Collaborer aux réunions de l'équipe interdisciplinaire.</p>
--	--	---

## ANALYSE

La nature des soins palliatifs ainsi que la connaissance de la personne mourante et de ses besoins constituent des acquis à reconnaître.

Le contenu du module *Déficits cognitifs* correspond à certaines des exigences de la compétence 01QM et, de ce fait, est considéré dans la reconnaissance d'acquis proposée pour cette compétence.

Ces modules comportent un nombre élevé d'heures de stage mais visent l'apprentissage du rôle professionnel de l'infirmière auxiliaire ou de l'infirmier auxiliaire. Le rôle spécifique de l'infirmière ou de l'infirmier auprès de la personne et de sa famille de même que son rôle dans l'équipe de soins et dans l'équipe multidisciplinaire ne sont évidemment pas des objets de formation dans le programme SASI.

Donc, malgré la place importante qu'occupent, dans le programme SASI, les soins à différentes clientèles en perte d'autonomie, il est essentiel de prévoir, dans la planification pédagogique du programme 180.B0, au moins six jours de stage consacrés **EXCLUSIVEMENT** à l'apprentissage du rôle propre à l'infirmière ou à l'infirmier dans ces milieux de soins.

**CONCLUSION** : La compétence est couverte par ces modules dans une proportion d'environ 50 p. 100; de 50 à 55 heures pourraient être reconnues.

---

Le module *S'initier à la démarche de recherche d'emploi* (15 heures) est retiré du programme 5287. Les modules *Prodiguer des soins d'assistance à des personnes en perte d'autonomie*, (60 heures de stage), *Prodiguer des soins à des personnes atteintes de déficience physique ou intellectuelle* (60 heures de stage) et *Prodiguer des soins à des personnes en perte d'autonomie dans des établissements de type familial ou intermédiaire* (60 heures de stage) ne peuvent être considérés aux fins de reconnaissance d'acquis de formation. En effet, leurs cibles ne constituent pas des objets de formation dans le programme *Soins infirmiers 180.A0*.

## **ANNEXE**

**PROPOSITION D'UN LOGIGRAMME DE COMPÉTENCES  
ET D'UN MODÈLE D'ORGANISATION DES COMPÉTENCES EN COURS POUR LE PROGRAMME  
SOINS INFIRMIERS 180.B0**



**Proposition d'un logigramme de compétences  
et d'un modèle d'organisation des compétences en cours pour le programme  
Soins infirmiers 180.B0**

L'hypothèse de logigramme de compétences présentée pour le programme *Soins infirmiers* 180.B0 s'appuie sur un rationnel semblable à celui qui sous tendait les hypothèses élaborées pour le programme 180.A0. (cf. *Hypothèses d'organisation des compétences Projet de programme Soins infirmiers* Janvier 2000).

Pour chacune des compétences, les acquis reconnus doivent être mis en œuvre et deviennent objets d'évaluation.

En ce qui a trait aux compétences particulières, la proposition de séquence des expériences cliniques s'inspire largement du cheminement qui existait dans l'ancien programme (180.21).



**Proposition d'un logigramme de compétences pour le programme  
Soins infirmiers 180.B0**

Liste des compétences		Session 1	Session 2	Session 3	Session 4	Session 5
<b>Q0</b>	Analyser la fonction de travail	15 h	15 h			
<b>Q1</b>	Développer une vision intégrée du corps humain et de son fonctionnement	195 h	105 h	90 h		
<b>Q2</b>	Composer avec les réactions et les comportements d'une personne	85 h	45 h	40 h		
<b>Q3</b>	Se référer à une conception de la discipline infirmière pour définir sa pratique professionnelle	30 h	30 h			
<b>Q4</b>	Utiliser des méthodes d'évaluation et des méthodes de soins	55 h	40 h	10 h	5 h	
<b>Q5</b>	Établir une communication aidante avec la personne et ses proches	25 h	25 h			
<b>Q6</b>	Composer avec des réalités sociales et culturelles liées à la santé	90 h	45 h		45 h	
<b>Q8</b>	Interpréter une situation clinique en se référant aux pathologies et aux problèmes relevant du domaine infirmier	110h	25 h	35 h	15 h	35 h
<b>Q9</b>	Établir des liens entre la pharmacothérapie et une situation clinique	45 h		30 h	5h – 5h	5 h
<b>QE</b>	Intervenir auprès d'adultes et de personnes âgées hospitalisés requérant des soins infirmiers de médecine et de chirurgie	240 h		105 h		135 h
<b>QC</b>	S'adapter à différentes situations de travail	20 h		5 h	10 h	5 h
<b>Q7</b>	Relier des désordres immunologiques et des infections aux mécanismes physiologiques et métaboliques	60 h			60 h	
<b>QB</b>	Assister la personne dans le maintien et l'amélioration de sa santé	60h			15 h	30 h
<b>QA</b>	Enseigner à la personne et à ses proches	45 h			45 h	
<b>QH</b>	Intervenir auprès d'une clientèle requérant des soins infirmiers en périnatalité	75 h			75 h	
<b>QJ</b>	Intervenir auprès d'enfants ainsi que d'adolescentes et d'adolescents requérant des soins infirmiers	90 h			90 h	
<b>QD</b>	Établir des relations de collaboration avec les intervenantes et les intervenants	30h				30 h
<b>QL</b>	Intervenir auprès de personnes requérant des soins infirmiers en santé mentale	100 h				100 h

Liste des compétences (suite)		Session 1	Session 2	Session 3	Session 4	Session 5
<b>QM</b>	Intervenir auprès d'adultes et de personnes âgées en perte d'autonomie requérant des soins infirmiers en établissement 45 h				45 h	
<b>QG</b>	Appliquer des mesures d'urgence 10 h					10 h
<b>QF</b>	Concevoir son rôle en s'appuyant sur l'éthique et sur les valeurs de la profession 30h					30 h
<b>QK</b>	Intervenir auprès de personnes recevant des soins infirmiers en médecine et en chirurgie dans des services ambulatoires 60 h					60 h

**TOTAL : 1 515 HEURES**

**Proposition d'un modèle d'organisation des compétences en cours pour le programme  
Soins infirmiers 180.B0**

**Session 1 : 31 heures / semaine**

Soins infirmiers 9 heures / semaine (était : 5-3 dans le 180.21)	Disciplines contributives 13 heures / semaine	Formation générale 9 heures / semaine
Q0 15 h + Q3 30 h = <b>45 h</b>	Q1 Biologie 105 h	Chimie 45 h
Q5 25 h + Q4 40 h + Q8 25 h = <b>90 h</b>	Q2 Psychologie 45 h	Français 60 h
	Q6 Sociologie 45 h	Éducation physique 30 h

**Soins infirmiers**

**Un cours (45 heures)** se situant dans l'axe de la socialisation à la profession et des assises disciplinaires : Q0 *Analyser la fonction de travail* et Q3 *Se référer à une conception de la discipline pour définir sa pratique*. (Assises de l'exercice, modèle conceptuel, démarche de soins). Le processus de la démarche de soins serait acquis ici. Au cours des sessions ultérieures, le processus sera adapté aux particularités des différentes clientèles et des milieux cliniques (à prévoir dans la planification des activités pédagogiques pour les compétences particulières *Intervenir ...*)

**Un second cours (90 heures)** visant la préparation à l'intervention : 25 h pour la compétence Q5 *Établir une communication aidante avec la personne et ses proches*, 40 h pour la compétence Q4 *Utiliser des méthodes d'évaluation et des méthodes de soins* et 25 h pour la compétence Q8 *Interpréter une situation clinique en se référant aux pathologies et aux problèmes qui relèvent du domaine infirmier*. Le fait d'accorder ici un nombre d'heures assez considérable pour les méthodes de soins permet d'augmenter les possibilités de mises en œuvre au cours du stage de la 2<sup>e</sup> session.

Il serait préférable d'attendre la 2<sup>e</sup> session, une fois amorcés les cours de chimie et de biologie, pour commencer la pharmacologie; cela permettrait une meilleure compréhension des notions théoriques (pharmacocinétique, pharmacodynamique, pharmacovigilance...)

**SESSION 2 : 32 HEURES / SEMAINE**

Soins infirmiers 12 heures / semaine (était 4-(2-6) dans le 180.21)	Disciplines contributives 9 heures / semaine	Formation générale 11 heures / semaine
Q4 10 h + Q8 35 h + Q9 30 h = <b>75 h</b>	Q1 Biologie 90 h	Chimie 45 h
QE <b>105 h</b> (15 th/lab 90 st)	Q2 + QC Psychologie 45 h	Français 60 h
		Philosophie 60 h

**Soins infirmiers**

**Un cours (75 heures)** : 10 h pour Q4 *Utiliser des méthodes d'évaluation et des méthodes de soins*, 35 h pour Q8 *Interpréter une situation clinique en se référant aux pathologies et aux problèmes qui relèvent du domaine infirmier* 30 h pour Q9 *Établir des liens entre la pharmacothérapie et une situation clinique*.

**Un second cours (105 heures)** pour QE : *Intervenir auprès d'adultes et de personnes âgées hospitalisés requérant des soins infirmiers de médecine et de chirurgie*.

15 théorie-laboratoire : le rôle de l'infirmière en médecine-chirurgie, le plan thérapeutique infirmier, les outils cliniques et clinico-administratifs dans ces milieux de soins, etc.

**Psychologie :**

**Un cours (45 heures)** Q2 *Composer avec les réactions et les comportements d'une personne* + QC *S'adapter à différentes situations de travail* Élément 2 : *Gérer le stress inhérent à l'exercice de la profession* et élément 3 : *Prévenir l'épuisement professionnel* : possible de traiter cela avec les tâches développementales de l'adulte.

### Session 3 : 30 heures/ semaine

Soins infirmiers 17 heures / semaine (était : 6-(2-8) dans le 180.21)	Disciplines contributives 4 heures / semaine	Formation générale 9 heures / semaine
Périnatalité : QA 45 h + QH 75 h + Q4 5 h + Q9 5 h+ QB 5 h = <b>135 h</b> (60 h th/lab et 75 h st)  Pédiatrie : QJ 90 h + Q8 15h + Q9 5 h + QB 10 h = <b>120 h</b> (45 h th/lab et 75 h st)	Q7 Biologie 60 h	Philosophie 45 h  Français 60 h  Éducation physique 30 h

#### Soins infirmiers

Les cours de soins infirmiers peuvent être organisés de différentes façons : soit un cours pour périnatalité et un pour pédiatrie (comme présenté ici), soit un cours pour la théorie (périnatalité + pédiatrie) et un pour le stage (périnatalité + pédiatrie), soit avec 4 cours, soit enfin comme auparavant avec un seul numéro de cours, cette dernière hypothèse comportant le désavantage de regrouper un grand nombre de compétences et de multiplier les objets de formation et les cibles d'évaluation.

Le contexte des soins en périnatalité est propice au développement de la compétence QA *Enseigner à la personne et à ses proches*. Pour la compétence QB *Assister la personne dans le maintien et l'amélioration de sa santé* : les saines habitudes de vie et les situations à risques par rapport à la grossesse, le soutien à la personne en lien avec cet événement, 5 heures, c'est peu, mais cela s'ajoute à l'élément 2 (*Effectuer l'évaluation initiale...*) de la compétence QH.

Le contexte est approprié pour traiter de l'automédication (en lien avec Q9).

Avec le volet pédiatrie, en plus des soins à l'enfant (QJ, Q8, Q9), on peut situer QB *Assister la personne dans le maintien et l'amélioration de sa santé* élément 1 *Effectuer des activités de soins dans le cadre d'un programme de prévention* (vaccination).

#### Session 4 : 30 heures / semaine

Soins infirmiers 17 heures / semaine (était 6-(2-10) dans le 180.21)	Disciplines contributives 3 heures / semaine	Formation générale 10 heures / semaine
<p>Santé mentale : QL 100 h + Q9 5 h + QC 5h + QD 5h + Q8 20h + QB 15 h = <b>150 h</b> (45 h/lab et 105 h stage)</p> <p>Longue durée : QM 45 h + Q8 15 h + QC 5 h + QD 25 h + QB 15 h = <b>105 h</b> (60 th/lab et 45 h stage)</p>	<p>Q6 Sociologie 45 h</p>	<p>Français 60 h</p> <p>Philosophie 45 h</p> <p>Anglais 45 h</p>

#### Soins infirmiers :

Santé mentale : QC él. 4 *Réagir en situation de crise*  
 QD él. 3 *Travailler en interdisciplinarité*  
 Q8 Q9 QB (él. 2, 3, 4) QL : santé mentale, facteurs de risques, dispositions légales, pathologies, intervention en santé mentale etc.

Longue durée : QC adaptation  
 QD él. 2 à 6  
 QB él. 2, 3, 4  
 Q8 pathologies  
 QM Processus de travail de l'infirmière dans ces milieux de soins

**Session 5 : 22 h / semaine**

Soins infirmiers 17 heures / semaine (était 3- (0-10) dans le 180.21)	Disciplines contributives 0 heure / semaine	Formation générale 5 heures / semaine
QB 15 h + QC 5 h + QE 135 h + QK 60 h + QG 10 h + QF 30 h = <b>270 h</b> (75 h th/lab et 180 h stage)		Anglais 45 h Éducation physique 30 h

**Soins infirmiers :**

Stage : médecine-chirurgie + ambulatoire

Th-lab : QF *Concevoir son rôle en s'appuyant sur l'éthique et sur les valeurs de la profession* : tous les éléments

QC él. 7 Prendre en charge...

Préparation à l'examen de l'OIIQ et à l'emploi

QG re-certification + él. 5 Appliquer des protocoles d'intervention...

QK les soins ambulatoires et les particularités du rôle de l'infirmière

QB activité de promotion et de prévention dans la communauté, suivi à domicile (él. 5 Apprécier la capacité de prise en charge de la personne à son retour en milieu naturel)

Il est aussi possible aussi de faire un cours avec QK Soins ambulatoires

